



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2025-404

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

ARS OCCITANIE /

R76-2025-09-18-00004 - Arrêté ARSOC n°2025-5589 portant modification de la licence d'une officine de pharmacie à CASTRES (2 pages)	Page 4
R76-2025-08-31-00001 - Arrêté conjoint création PASA EHPAD Les Monges à Castres (4 pages)	Page 7
R76-2025-07-25-00015 - Arrêté conjoint EHPAD Saint-François à Cadalen extension capacité (4 pages)	Page 12
R76-2025-07-29-00007 - Arrêté conjoint modificatif autorisation EAM Les Agarrus à Bagnols sur Ceze extension de capacité (4 pages)	Page 17
R76-2025-08-18-00012 - Arrêté modificatif arrêté renouvellement autorisation EHPAD Jacques Saurin à Moussac (2 pages)	Page 22
R76-2025-09-08-00006 - Arrêté modificatif création PASA EHPAD Sainte-Claire à Villefranche de Rouergue extension de capacité (4 pages)	Page 25
R76-2025-09-24-00004 - Arrêté réquisition pharmacie Haute Garonne du 29 septembre au 12 octobre 2025 (6 pages)	Page 30
R76-2025-09-24-00005 - Arrêté réquisition pharmacie Haute Pyrénées du 29 septembre au 12 octobre 2025 (6 pages)	Page 37
R76-2025-09-24-00006 - Arrêté réquisition pharmacie Lot du 29 septembre au 12 octobre 2025 (6 pages)	Page 44
R76-2025-09-24-00007 - Arrêté réquisition pharmacie Tarn du 29 septembre au 12 octobre 2025 (8 pages)	Page 51
R76-2025-09-24-00008 - Arrêté réquisition pharmacie Tarn et Garonne du 29 septembre au 12 octobre 2025 (5 pages)	Page 60

DDT Hautes-Pyrenees / SEAR/BSE

R76-2023-05-23-00163 - ARDC autorisation d'exploiter - GAEC BERNICHA N°65255579 (1 page)	Page 66
R76-2025-05-27-00023 - ARDC autorisation d'exploiter - GIRARD Simon N° 65255581 (1 page)	Page 68
R76-2025-04-28-00085 - ARDC autorisation d'exploiter - SCEA de LAPEYRERE N°65255570 (1 page)	Page 70
R76-2025-04-28-00088 - ARDC autorisation d'exploiter - SCEA des PLATANES N° 65255573 (1 page)	Page 72
R76-2025-04-25-00008 - ARDC autorisation d'exploiter - ABADIE Noel N° 65255563 (1 page)	Page 74
R76-2025-04-28-00084 - ARDC autorisation d'exploiter - BERGANTIN Victor N° 65255569 (1 page)	Page 76

R76-2025-05-21-00146 - ARDC autorisation d'exploiter - CAUBIN Laurent N° 65255578 (1 page)	Page 78
R76-2025-04-28-00086 - ARDC autorisation d'exploiter - DUMESTRE Clotilde N° 65255571 (1 page)	Page 80
R76-2025-04-22-00009 - ARDC autorisation d'exploiter - GAEC SAYOUS N° 65255547 (1 page)	Page 82
R76-2025-04-22-00010 - ARDC autorisation d'exploiter - GAEC SAYOUS N° 65255561 (1 page)	Page 84
R76-2025-05-27-00022 - ARDC autorisation d'exploiter - LAFFONT Alexandre N° 65255580 (1 page)	Page 86
R76-2025-04-25-00009 - ARDC autorisation d'exploiter - LAY Laura N° 65255565 (1 page)	Page 88
R76-2025-04-28-00083 - ARDC autorisation d'exploiter - ROSSIGNOL Etienne N° 65255568 (1 page)	Page 90
R76-2025-04-28-00087 - ARDC autorisation d'exploiter - VERDIER Romain N° 65255572 (1 page)	Page 92

ARS OCCITANIE

R76-2025-09-18-00004

Arrêté ARSOC n°2025-5589 portant
modification de la licence d'une officine de
pharmacie à CASTRES

ARSOC-n°2025-5589

ARRETE

portant modification de la licence d'une officine de pharmacie

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment son article R. 5125-11 ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- Vu le décret n° 2018-672 du 30 juillet 2018 relatif aux demandes d'autorisation de création, transfert et regroupement aux conditions minimales d'installation des officines de pharmacie ;
- Vu le décret en date du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision ARS Occitanie n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 prise dans sa version actualisée portant délégation de signature du Directeur Général de l'agence régionale de santé Occitanie ;
- Vu la licence n°81#000075 délivrée le 11 avril 1960, fixant l'emplacement de l'officine de pharmacie exploitée par la SELARL PHARMACIE DE L'ALBINQUE, dont les pharmaciens titulaires sont Monsieur David MORUZZI et Madame Camille LAUR ;
- Vu la demande en date du 17 septembre 2025, présentée par Monsieur David MORUZZI et Madame Camille LAUR, titulaires de l'officine de pharmacie sise 2 place de l'Albinque à CASTRES (81100) ;
- Vu le certificat de numérotage en date du 18 avril 2023, établi par les services de la mairie de CASTRES portant nouvelle numérotation de la voie où se situe l'officine de pharmacie et certifiant l'adresse ;

Considérant qu'il ressort des documents fournis qu'il s'agit d'une modification de l'adresse de l'officine sans déplacement ;

ARRETE

Article 1er – L'adresse de l'officine de pharmacie ayant fait l'objet de la licence n°81#000075 délivrée le 11 avril 1960, dont les pharmaciens titulaires sont Monsieur David MORUZZI et Madame Camille LAUR est :

2 place Pierre Fabre 81100 CASTRES

Article 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou pour les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.
Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 – Le Directeur du Premier Recours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 18 septembre 2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
Le Directeur adjoint du premier recours



Benoît RICAUT-LAROSE

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-31-00001

Arrêté conjoint création PASA EHPAD Les
Monges à Castres

**ARRETE CONJOINT
PORTANT AUTORISATION DE CREATION D'UN POLE D'ACTIVITES ET DE SOINS ADAPTES (PASA) DE
L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT PERMANENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES
EHPAD « Les Monges » à Castres (81) géré par le CHIC Castres-Mazamet**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Conseil Départemental du Tarn ;**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) ;
- Vu** le Décret n°2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- Vu** le Décret du 20 avril 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie - M. JAFFRE (Didier) ;
- Vu** l'arrêté conjoint en date du 3 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD « Les Monges » à Castres géré par le CHIC Castres-Mazamet
- Vu** l'arrêté conjoint en date du 12 février 2025 portant extension de deux places d'hébergement temporaire de l'EHPAD « Les Monges » à Castres géré par le CHIC Castres-Mazamet
- Vu** la Décision modificative ARS OCCITANIE n°2025-2854 du 15 mai 2025 de la décision n°2023-3696 du 26 juillet 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu** la Programmation pluriannuelle pour la période 2024-2028 du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie actant l'installation d'un PASA au sein de l'EHPAD « Les Monges » ;
- Vu** la demande de création d'un pôle d'activités et de soins adaptés déposée par l'EHPAD Les Monges » en date du 12 mai 2025 ;

CONSIDERANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par l'article D312-155-0 du CASF ;

CONSIDERANT que le projet de création d'un pôle d'activités et de soins adaptés présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-4 du CASF,

SUR PROPOSITION de la Directrice Départementale du Tarn pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du Président du Conseil Départemental du Tarn ;

ARRETEMENT

Article 1 : La demande de création d'un pôle d'activités et de soins adaptés de l'EHPAD « Les Monges » à Castres géré par le CHIC Castres-Mazamet est acceptée.

La capacité totale de l'établissement demeure à 112 lits, réparties en fonction du type de prise en charge, soit :

- 110 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes, dont 14 places de PASA ;
- 2 lits d'hébergement temporaire dédiés aux personnes âgées dépendantes.

Article 2 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : CHIC Castres-Mazamet

Adresse : 6 avenue de la montagne noire BP 30417-81108 Castres Cedex

N° FINESS EJ : 81 000 038 0

Identification de l'établissement principal : EHPAD « Les Monges »

Adresse : 12, rue des Monges 81108 Castres

N° FINESS ET : 81 000 794 8

Code catégorie établissement : 500 – EHPAD

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes âgées dépendantes	11	Hébergement complet internat	110
dont 961	Pôle d'activités et de soins adaptés (14 places)	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	21	Accueil de jour	0
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	711	Personnes âgées dépendantes	11	Hébergement complet internat	2

Article 3 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du CASF dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D.313-11 à D.313-14 du même code.

Article 4 : En application de l'article D.313-7-2 du CASF, cette autorisation est réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de 4 ans suivant la notification de la présente décision.

Article 5 : Conformément à l'article L.313-1 du CASF, au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement, d'un service ou d'un lieu de vie et d'accueil soumis à autorisation est déclaré à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice Départementale du Tarn pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du Département du Tarn, et le Directeur du CHIC Castres-Mazamet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du département.

Le 31 Août 2025

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Didier JAFFRE

Le Président
du Conseil Départemental du Tarn

Christophe RAMOND



ARS OCCITANIE

R76-2025-07-25-00015

Arrêté conjoint EHPAD Saint-François à Cadalen
extension capacité

ARRETE CONJOINT
PORTANT EXTENSION NON IMPORTANTE DE CAPACITE DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT
PERMANENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES
EHPAD « Saint-François » à CADALEN (81)
GERE PAR L'ASSOCIATION MAISON DE RETRAITE SAINT-FRANÇOIS à CADALEN (81)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Conseil Départemental du Tarn,

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) ;
- Vu** le Décret n° 2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- Vu** le Décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu** l'arrêté conjoint de l'agence régionale de santé du Tarn – Conseil départemental du Tarn en date du 3 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Saint-François à Cadalen géré par l'association maison de retraite Saint-François de Cadalen ;
- Vu** la programmation pluriannuelle pour la période 2024-2028 du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie actant l'installation de 1 place d'hébergement temporaire à l'EHPAD Saint-François à CADALEN ;
- Vu** la Décision modificative ARS OCCITANIE n°2025-2854 du 15 mai 2025 de la décision n°2023-3696 du 26 juillet 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu** la demande d'extension non importante déposée par l'EHPAD « Saint-François » en date du 17 avril 2025 ;

CONSIDERANT que cette extension non importante ne relève pas de la procédure d'appel à projets conformément au II de l'article L.313-1-1 du CASF ;

CONSIDERANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par l'article D312-155-0 du CASF ;

CONSIDERANT que le projet d'extension d'une place présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L.314-4 du CASF ;

SUR PROPOSITION de la Directrice Départementale du Tarn pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du Président du Conseil Départemental du Tarn ;

ARRETEMENT

Article 1 : La demande d'extension de capacité de 1 place d'hébergement temporaire de l'EHPAD « Saint-François » à Cadalen géré par l'association maison de retraite Saint-François de Cadalen, est acceptée.

La capacité totale de l'établissement est portée à 83 places/lits, réparti(e)s en fonction du type de prise en charge, soit :

- 81 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes ;
- 2 lits d'hébergement temporaire dédiés aux personnes âgées dépendantes.

Article 2 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : Association maison de retraite Saint-François

Adresse : 81600 CADALEN

N° FINESS EJ : 81 000 064 6

Identification de l'établissement principal : EHPAD « Saint-François »

Adresse : Route de Réalmont - 81600 CADALEN

N° FINESS ET : 81 000 385 5

Code catégorie établissement : 500 – EHPAD

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes âgées dépendantes	11	Hébergement complet internat	81
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	711	Personnes âgées dépendantes	11	Hébergement complet internat	2

Article 3 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée à la transmission par l'association Maison de retraite Saint-François, avant mise en service des places supplémentaires, d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de la place supplémentaire aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement réglementaires applicables à l'hébergement temporaire en EHPAD.

Article 4 : En application de l'article D.313-7-2 du CASF, cette autorisation est réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de 4 ans suivant la notification de la présente décision.

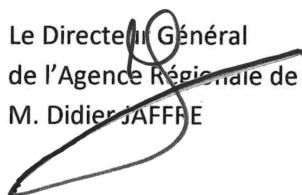
Article 5 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, *la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.* Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 7 : La Directrice Départementale du Tarn pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Président du Département du Tarn, et le Président de l'association maison de retraite Saint-François de Cadalen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du département.

Fait à Albi, Le 25 juillet 2025

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
M. Didier JAFFRE



Le Président
du Conseil Départemental du Tarn
M. Christophe RAMOND



ARS OCCITANIE

R76-2025-07-29-00007

Arrêté conjoint modificatif autorisation EAM Les
Agarrus à Bagnols sur Ceze extension de capacité

**ARRETE CONJOINT PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT
D'ACCUEIL MEDICALISE POUR PERSONNES HANDICAPEES (EAM)
« LES AGARRUS » SITUE A BAGNOLS SUR CEZE (30) ET GERE PAR L'UNAPEI 30, PAR TRANSFORMATION
DE PLACES, EXTENSION DE CAPACITE ET DEMENAGEMENT SUR LA MEME COMMUNE**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
La Présidente du Conseil Départemental du Gard**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le Décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

VU le Décret du 20 avril 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie- M. JAFFRE (Didier) ;

VU l'Arrêté conjoint du 7 février 2014 portant création d'un Foyer d'accueil médicalisé (FAM) par transformation de 6 places du Foyer de Vie « les Agarrus » sur la commune de à Bagnols sur Cèze (30) ;

VU la Délibération n°3 du Conseil Départemental du Gard en date du 18 novembre 2022 adoptant le schéma départemental des solidarités sociales 2022 – 2027,

VU l'Arrêté n°2023-5215 du 27 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé de l'Occitanie 2023 – 2028 ;

VU la Décision DG ARS n°2025-2854 du 15 mai 2025 portant modification de délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie et modifiant la décision n°2024-3696 du 26 juillet 2023 ;

VU l’Instruction n°DREES/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 relative à la mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

VU la demande en date du 2 juin 2022 déposée par l’UNAPEI 30 en vue de la transformation de 3 places d’accueil de jour en 3 places d’internat, la création par extension non importante de 3 places d’internat supplémentaires avec déménagement de l’ensemble de l’établissement Rue André Penchenier à Bagnols sur Cèze dans le cadre du projet Cez’attitudes ;

CONSIDERANT le dispositif inclusif (Cèz’Attitudes) porté par l’association UNAPEI 30 ;

CONSIDERANT les besoins identifiés dans le département du Gard et partagés avec les acteurs du territoire, en matière de places d’EAM ;

CONSIDERANT que ce projet de transformation et d’extension de capacité ne relève pas de la procédure d’appel à projet mentionnée à l’article L313-1-1 du Code de l’Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT que l’instruction de la demande permet d’établir que celle-ci constitue un projet complet et adéquat au regard notamment des besoins et qu’elle satisfait aux règles d’organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l’Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT que le projet d’extension de quatre places d’internat est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l’article L314-3 et L314-3-1 du Code de l’Action Sociale et des Familles ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental du Gard pour l’Agence Régionale de Santé Occitanie et de du directeur général adjoint des solidarités du Département du Gard ;

ARRETEM

Article 1 :

La demande de l’association UNAPEI 30 portant modification de l’autorisation de l’EAM LES AGARRUS par transformation de places (3 places d’accueil de jour en 3 places d’internat), extension de 4 nouvelles places d’internat et déménagement de l’ensemble de l’établissement sur un nouveau site situé Rue André Penchenier à Bagnols sur Cèze est acceptée à compter de la signature du présent arrêté.

Article 2 :

La capacité totale de l’établissement est portée de 6 à 10 places pour les adultes présentant tous types de déficiences.

Article 3 :

Les caractéristiques des établissements seront répertoriées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

Identification du gestionnaire :

UNAPEI 30

2, impasse Robert Schuman 30 000 Nîmes

N° FINESS EJ : 30 078 688 6

Identification de l'établissement principal:

EAM LES AGARRUS

Rue André Penchenier

30200 BAGNOLS SUR CEZE

N° FINESS ET : 30 001 692 0

Code catégorie établissement : 448 Etablissement d'accueil médicalisé (E.A.M)

Discipline		Public accueilli ou accompagné		Mode d'accueil et d'accompagnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
966	Accueil et accompagnement médicalisé personnes handicapées	010	Tous Types de Déficiences Pers.handicap. (sans autre indic.)	11	Hébergement complet Internat	10

Article 4 :

L'autorisation d'extension est réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de quatre ans suivant la notification de la décision d'autorisation, conformément aux dispositions de l'article D313-7-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 5 :

Conformément à l'article L313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée de l'autorisation initiale est inchangée soit jusqu'au 7 février 2029 et son renouvellement sera examiné au vu des résultats des évaluations réglementaires.

Article 6 :

Cette autorisation est subordonnée à la visite de conformité prévue à l'article L313-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles dont les conditions de réalisation sont définies aux articles D313-11 à D313-14 du même code.

Article 7 :

Conformément à l'article L313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être déclaré à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation au moins deux mois avant sa mise en œuvre. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 8 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 9 :

Le directeur départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le directeur général adjoint aux solidarités du Département du Gard et le gestionnaire de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Le 29 juillet 2025

Le Directeur Général



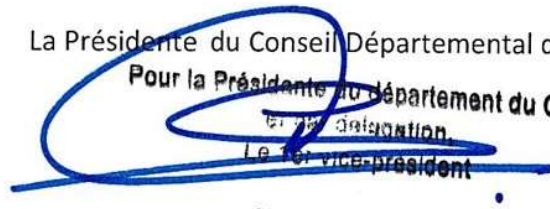
Didier JAFFRE

La Présidente du Conseil Départemental du Gard

Pour la Présidente du département du Gard

En l'absence

Le 1^{er} vice-président



Françoise LAURENT-PERRIS

Christophe CERRE

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-18-00012

Arrêté modificatif arrêté renouvellement
autorisation EHPAD Jacques Saurin à Moussac

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE CONJOINT EN DATE DU 1^{ER} JUILLET 2019
PORTANT RENOUELEMENT DE L'AUTORISATIN DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT
POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) JACQUES SAURIN A MOUSSAC, GERE
PAR LE CENTRE HOSPITALIER D'UZES**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
La Présidente du Conseil départemental du Gard**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le Décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

VU l'arrêté conjoint du 1^{er} juillet 2019 portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Jacques Saurin à Moussac géré par le Centre Hospitalier d'Uzès ;

VU la Décision modificative ARS OCCITANIE n°2025-2854 du 15 mai 2025 de la décision n°2023-3696 du 26 juillet 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

CONSIDERANT le certificat d'adressage en date du 16 mai 2025 de la mairie de Moussac attestant de l'adresse officielle de l'EHPAD de Moussac : 5 allée du Parc, 30190 MOUSSAC (en remplacement de l'Avenue des loisirs 30190 Moussac) ;

SUR PROPOSITION du Directeur de la Délégation départementale du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du Directeur Général des services du département du Gard ;

ARRETEMENT

Article 1 : L'article 3 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2019 relatif au renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD Jacques Saurin à Moussac est modifié comme suit :

Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire :

Centre Hospitalier d'Uzès 1 Avenue Maréchal Foch 30 700 Uzès

N° FINESS EJ : 30 078 008 7

Identification de l'établissement :

EHPAD Jacques Saurin 5 allée du Parc 30 190 Moussac

N° FINESS ET : 30 000 419 9

Code catégorie établissement : 500 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.)

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes âgées dépendantes	11	Hébergement complet internat	40
924	Accueil pour personnes âgées	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	11	Hébergement complet internat	15
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	711	Personnes âgées dépendantes	11	Hébergement complet internat	5

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté du 1^{er} juillet 2019 demeurent inchangées.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur Départemental du Gard pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Directeur Général des services du département du Gard et le gestionnaire de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Le 18/08/2025

Le Directeur Général


Didier JAFFRE

Pour le Présidente du département du Gard

si, par délégation,
La Présidente du Conseil Départemental
Le 1^{er} vice-président


Françoise LAURENT-PERRIGOT

ARS OCCITANIE

R76-2025-09-08-00006

Arrêté modificatif création PASA EHPAD
Sainte-Claire à Villefranche de Rouergue
extension de capacité

Arrêté n° A25S0210

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA CAPACITE ET CREATION D'UN POLE
D'ACTIVITES ET DE SOINS ADAPTES AU SEIN DE L'EHPAD SAINTE-CLAIRE A
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Département de l'Aveyron,**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Vu** le Décret n°2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- Vu** le Décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- VU** la Décision modificative ARS OCCITANIE n°2025-2854 du 15 mai 2025 de la décision n°2023-3696 du 26 juillet 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu** la Circulaire n°SG/DGOS/R4/DGS/MC3/DGCS/3A/CNSA/2015/281 du 7 septembre 2015 relative à la mise en œuvre du Plan Maladies Neuro-Dégénérative 2014-2019 ;
- Vu** la Programmation pluriannuelle pour la période 2024-2028 du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie actant l'installation de 4 PASA sur le territoire aveyronnais ;
- Vu** le courrier en date du 7 mars 2017 actant le renouvellement tacite de l'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes Âgées dépendantes (EHPAD) « Sainte Claire » à compter du 4 janvier 2017 ;
- Vu** la demande en date du 19 novembre 2024 tendant à la création d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) au sein de l'EHPAD Sainte Claire ;

CONSIDERANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement précisées à l'article D. 312-155-0-1.-I du CASF et prévoit les démarches d'évaluation et les systèmes d'information respectivement mentionnés aux articles L 312-8 et L 312-9 de ce même code ;

SUR PROPOSITION du Directeur de la Délégation départementale de l'Aveyron pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et de la Directrice Générale des Services départementaux de l'Aveyron ;

ARRESENT

Article 1 : La création d'un PASA de 14 places au sein de l'EHPAD Sainte Claire situé à Villefranche de Rouergue est autorisée.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est de 92 lits et places ainsi réparties :

- 92 places d'hébergement permanent dont 14 places de PASA (pôle d'activités et de soins adaptés),

Article 3 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : Association Maison de Retraite Sainte Claire

N° FINESS EJ : 120004718

Adresse : 14 rue des potiers 12200 Villefranche de Rouergue

Identification de l'établissement : EHPAD Sainte Claire

N° FINESS ET : 120785530

Adresse : 7 rue du couvent Sainte Claire 12200 Villefranche de Rouergue

Code catégorie établissement : 500 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.)

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
924 Dont 961	Accueil pour personnes âgées	711	Personnes âgées dépendantes	11	Hébergement complet internat	92
	Pôles d'activité et de soins adaptés (14 places)	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	21	Accueil de Jour	0

Article 4 : L'habilitation à l'aide sociale concerne 23 lits.

Article 5 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du CASF dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D.313-11 à D.313-14 du même code.

Article 6 : En application de l'article D.313-7-2 du CASF, cette autorisation est réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de 4 ans suivant la notification de la présente décision.

Article 7 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement, d'un service ou d'un lieu de vie et d'accueil soumis à autorisation est déclaré à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.

Article 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 9 : Le Directeur de la Délégation départementale de l'Aveyron pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, la Directrice Générale des Services Départementaux de l'Aveyron et le Directeur de l'E.H.P.A.D. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental.

Le 8 septembre 2025

Le Directeur Général



Didier JAFFRE

Le Président



Arnaud VIALA

ARS OCCITANIE

R76-2025-09-24-00004

Arrêté réquisition pharmacie Haute Garonne du
29 septembre au 12 octobre 2025

Arrêté ARS-OC N °2025-5618 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie de Haute-Garonne

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 23 septembre 2025, et pré-établis du 29 septembre 2025 au 12 octobre 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 29 septembre 2025 au dimanche 12 octobre 2025 est organisé pour la Haute-Garonne selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 24/09/2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
le Directeur du Premier Recours



Pascal DURAND

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
29/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
29/09/2025	DES ARCADES	3 rue du Barry	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
29/09/2025	DES PYRÉNÉES	Place Joffre	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
29/09/2025	LABASTIDETTE	Place de l'Eole	31600	LABASTIDETTE	19:30 à 09:00
29/09/2025	MARQUIER	43 AVENUE DE MONTAUBAN	31620	CASTELNAU D ESTRETEFONDS	19:30 à 09:00
29/09/2025	OCCITANE	132 rue de Verdun	31800	MIRAMONT DE COMMINGES	19:30 à 09:00
30/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
30/09/2025	DES ARCADES	3 rue du Barry	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
30/09/2025	DES PYRÉNÉES	Place Joffre	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
30/09/2025	LABASTIDETTE	Place de l'Eole	31600	LABASTIDETTE	19:30 à 09:00
30/09/2025	OCCITANE	132 rue de Verdun	31800	MIRAMONT DE COMMINGES	19:30 à 09:00
01/10/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
01/10/2025	DES ARCADES	3 rue du Barry	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
01/10/2025	DES PYRÉNÉES	Place Joffre	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
01/10/2025	LABASTIDETTE	Place de l'Eole	31600	LABASTIDETTE	19:30 à 09:00
01/10/2025	OCCITANE	132 rue de Verdun	31800	MIRAMONT DE COMMINGES	19:30 à 09:00
02/10/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
02/10/2025	DES ARCADES	3 rue du Barry	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
02/10/2025	DES PYRÉNÉES	Place Joffre	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
02/10/2025	LABASTIDETTE	Place de l'Eole	31600	LABASTIDETTE	19:30 à 09:00
02/10/2025	OCCITANE	132 rue de Verdun	31800	MIRAMONT DE COMMINGES	19:30 à 09:00
03/10/2025	DE L'ARC EN CIEL	69 avenue de l'Isle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
03/10/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
03/10/2025	DE SAINT-FELIX	31 route de Toulouse	31540	ST FELIX LAURAGAIS	19:00 à 09:00
03/10/2025	DES PYRENEES	11 rue des Maraichers	31220	CAZERES	19:30 à 09:00
03/10/2025	POMIES	73 avenue de la Gare	31440	CIERP GAUD	19:00 à 09:00
04/10/2025	DE L'ARC EN CIEL	69 avenue de l'Isle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
04/10/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
04/10/2025	DE SAINT-FELIX	31 route de Toulouse	31540	ST FELIX LAURAGAIS	19:00 à 09:00
04/10/2025	DES PYRENEES	11 rue des Maraichers	31220	CAZERES	19:30 à 09:00
04/10/2025	POMIES	73 avenue de la Gare	31440	CIERP GAUD	19:00 à 09:00
05/10/2025	ALBUS	18 place de la République	31150	BRUGUIERES	09:00 à 19:30
05/10/2025	CAP 2000	1 boulevard Jean Gay	31170	TOURNEFEUILLE	09:00 à 19:30
05/10/2025	DE CADOURS	15 chemin d'en Palanque	31480	CADOURS	09:00 à 19:30
05/10/2025	DE LA VOIE LACTEE	Centre Commercial Le Ruisseau	31700	BEAUZELLE	09:00 à 19:30
05/10/2025	DE L'ARC EN CIEL	69 avenue de l'Isle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
05/10/2025	DE L'ARC EN CIEL	69 avenue de l'Isle	31800	ST GAUDENS	09:00 à 19:30
05/10/2025	DE MONTGISCARD	6 RD 813 ZI du Canal	31450	MONTGISCARD	09:00 à 19:30



05/10/2025	DE MOUNDRAN	1 avenue Pierre Durand	31470	FONSORBES	09:00 à 19:30
05/10/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
05/10/2025	DE PINSAGUEL	88 rue d'Andorre	31120	PINSAGUEL	09:00 à 19:30
05/10/2025	DE SAINT-FELIX	31 route de Toulouse	31540	ST FELIX LAURAGAIS	09:00 à 19:00
05/10/2025	DE SAINT-FELIX	31 route de Toulouse	31540	ST FELIX LAURAGAIS	19:00 à 09:00
05/10/2025	DES IZARDS	12 rue du Colonel Paillole	31200	TOULOUSE	09:00 à 19:30
05/10/2025	DES PYRENEES	11 rue des Maraichers	31220	CAZERES	09:00 à 19:30
05/10/2025	DES PYRENEES	11 rue des Maraichers	31220	CAZERES	19:30 à 09:00
05/10/2025	DES PYRENEES	5 rue Mozart	31600	MURET	09:00 à 19:30
05/10/2025	DU CYPRIE	1 Esplanade Albert Schweitzer	31130	BALMA	09:00 à 19:30
05/10/2025	DU PARC	21 AVENUE DU PARC	31700	BLAGNAC	09:00 à 19:30
05/10/2025	DU PARC	63 AVENUE TOLOSANE	31520	RAMONVILLE ST AGNE	09:00 à 19:30
05/10/2025	DU STADE	1 RUE DES LUCIOLES	31820	PIBRAC	09:00 à 19:30
05/10/2025	POMIES	73 avenue de la Gare	31440	CIERP GAUD	19:00 à 09:00
05/10/2025	POMIES	73 avenue de la Gare	31440	CIERP GAUD	09:00 à 19:00
06/10/2025	DE L'ARC EN CIEL	69 avenue de l'Isle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
06/10/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
06/10/2025	DE SAINT-FELIX	31 route de Toulouse	31540	ST FELIX LAURAGAIS	19:00 à 09:00
06/10/2025	DES PYRENEES	11 rue des Maraichers	31220	CAZERES	19:30 à 09:00
06/10/2025	METRO RANGUEIL	28 rue Claude Forbin	31400	TOULOUSE	09:00 à 19:30
06/10/2025	POMIES	73 avenue de la Gare	31440	CIERP GAUD	19:00 à 09:00
07/10/2025	DE BRIENNE	53 allée de Brienne	31000	TOULOUSE	09:00 à 19:30
07/10/2025	DE L'ARC EN CIEL	69 avenue de l'Isle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
07/10/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
07/10/2025	DE SAINT-FELIX	31 route de Toulouse	31540	ST FELIX LAURAGAIS	19:00 à 09:00
07/10/2025	DES PYRENEES	11 rue des Maraichers	31220	CAZERES	19:30 à 09:00
07/10/2025	POMIES	73 avenue de la Gare	31440	CIERP GAUD	19:00 à 09:00
08/10/2025	DE LA HALLE AUX GRAINS	11 place Dupuy	31000	TOULOUSE	09:00 à 19:30
08/10/2025	DE L'ARC EN CIEL	69 avenue de l'Isle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
08/10/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
08/10/2025	DE SAINT-FELIX	31 route de Toulouse	31540	ST FELIX LAURAGAIS	19:00 à 09:00
08/10/2025	DES PYRENEES	11 rue des Maraichers	31220	CAZERES	19:30 à 09:00
08/10/2025	POMIES	73 avenue de la Gare	31440	CIERP GAUD	19:00 à 09:00
09/10/2025	DE L'ARC EN CIEL	69 avenue de l'Isle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
09/10/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
09/10/2025	DE SAINT-FELIX	31 route de Toulouse	31540	ST FELIX LAURAGAIS	19:00 à 09:00
09/10/2025	DES PYRENEES	11 rue des Maraichers	31220	CAZERES	19:30 à 09:00
09/10/2025	POMIES	73 avenue de la Gare	31440	CIERP GAUD	19:00 à 09:00
09/10/2025	SAINT PIERRE	49 allée Guyenne	31100	TOULOUSE	09:00 à 19:30
10/10/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
10/10/2025	DE SAINT MARTORY	Avenue Robert Casteret	31360	ST MARTORY	19:30 à 09:00
10/10/2025	DES THERMES	5 allées d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie.ars.sante.fr



10/10/2025	DU LHERM	7 avenue de Gascogne	31600	LHERM	19:30 à 09:00
10/10/2025	DU MONT ROYAL	7 avenue de Saint Gaudens	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
10/10/2025	PHARMACIE DU LAURAGAIS	47d avenue de Castelnaudary	31250	REVEL	19:00 à 09:00
11/10/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
11/10/2025	DE SAINT MARTORY	Avenue Robert Casteret	31360	ST MARTORY	19:30 à 09:00
11/10/2025	DES THERMES	5 allées d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
11/10/2025	DU LHERM	7 avenue de Gascogne	31600	LHERM	19:30 à 09:00
11/10/2025	DU MONT ROYAL	7 avenue de Saint Gaudens	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
11/10/2025	PHARMACIE DU LAURAGAIS	47d avenue de Castelnaudary	31250	REVEL	19:00 à 09:00
12/10/2025	DE CARAMAN	Avenue de Lavaur	31460	CARAMAN	09:00 à 19:30
12/10/2025	DE CORNEBARRIEU	1 route d'Aussonne	31700	CORNEBARRIEU	09:00 à 19:30
12/10/2025	DE GRANDE BRETAGNE	169 avenue de Grande Bretagne	31300	TOULOUSE	09:00 à 19:30
12/10/2025	DE LA MARQUEILLE	Zac de la Marqueille - Avenue Antoine Parmentier	31130	BALMA	09:00 à 19:30
12/10/2025	DE LA RUE PRINCIPALE	3 rue Principale	31120	PORTET SUR GARONNE	09:00 à 19:30
12/10/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	25 allée du Roussillon	31770	COLOMIERS	09:00 à 19:30
12/10/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
12/10/2025	DE PAHIN	37 chemin de Fournolis	31170	TOURNEFEUILLE	09:00 à 19:30
12/10/2025	DE SAINT MARTORY	Avenue Robert Casteret	31360	ST MARTORY	09:00 à 19:30
12/10/2025	DE SAINT MARTORY	Avenue Robert Casteret	31360	ST MARTORY	19:30 à 09:00
12/10/2025	DES CAPITOUIS	6 rue de Cugnaux	31270	VILLENEUVE TOLOSANE	09:00 à 19:30
12/10/2025	DES THERMES	5 allées d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	09:00 à 19:00
12/10/2025	DES THERMES	5 allées d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
12/10/2025	DU CHATEAU D'EAU	5 PLACE NOUGEIN	31140	AUCAMVILLE	09:00 à 19:30
12/10/2025	DU LHERM	7 avenue de Gascogne	31600	LHERM	09:00 à 19:30
12/10/2025	DU LHERM	7 avenue de Gascogne	31600	LHERM	19:30 à 09:00
12/10/2025	DU MONT ROYAL	7 avenue de Saint Gaudens	31210	MONTREJEAU	09:00 à 19:00
12/10/2025	DU MONT ROYAL	7 avenue de Saint Gaudens	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
12/10/2025	EOLE	153 avenue Jacques Douzans	31600	MURET	09:00 à 19:30
12/10/2025	JEAN MERMOZ	40 rue Jules Amilhau	31100	TOULOUSE	09:00 à 19:30
12/10/2025	LAFAYETTE METRO SAINT-AGNE	66 avenue de l'Urss	31400	TOULOUSE	09:00 à 19:30
12/10/2025	PERIOLE	132 rue de Périole	31500	TOULOUSE	09:00 à 19:30
12/10/2025	PHARMACIE DU LAURAGAIS	47d avenue de Castelnaudary	31250	REVEL	09:00 à 19:00
12/10/2025	PHARMACIE DU LAURAGAIS	47d avenue de Castelnaudary	31250	REVEL	19:00 à 09:00
12/10/2025	SAINT GEORGES	5 place Saint Georges	31000	TOULOUSE	09:00 à 19:30
12/10/2025	SOUILLARD	19 chemin d'Aussonne	31700	BLAGNAC	09:00 à 19:30
12/10/2025	VERGNE	7 avenue de Toulouse	31320	CASTANET TOLOSAN	09:00 à 19:30

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	
29/09/2025	CENTRALE	Place de l'Hotel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	19:30 à 08:30
30/09/2025	CENTRALE	Place de l'Hotel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	19:30 à 08:30
01/10/2025	CENTRALE	Place de l'Hotel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	19:30 à 08:30
02/10/2025	CENTRALE	Place de l'Hotel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	19:30 à 08:30
03/10/2025	CENTRALE	Place de l'Hotel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	19:30 à 08:30
04/10/2025	CENTRALE	Place de l'Hotel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	19:30 à 08:30
05/10/2025	CENTRALE	Place de l'Hotel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	08:30 à 19:30
05/10/2025	CENTRALE	Place de l'Hotel de Ville	31350	BOULOGNE SUR GESSE	19:30 à 08:30

ARS OCCITANIE

R76-2025-09-24-00005

Arrêté réquisition pharmacie Haute Pyrénées du
29 septembre au 12 octobre 2025

Arrêté ARS-OC N °2025-5617 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie des Hautes-Pyrénées

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée ;
- Vu les tableaux de garde réceptionnés le 23 septembre 2025, et pré-établis du 29 septembre 2025 au 12 octobre 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 29 septembre 2025 au dimanche 12 octobre 2025 est organisé pour les Hautes-Pyrénées selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour les Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 24/09/2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
le Directeur du Premier Recours


Pascal DURAND

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
29/09/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
29/09/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
29/09/2025	PRINCIPALE	19 bis place Jean Jaurès	65320	BORDERES SUR L ECHEZ	19:30 à 08:30
29/09/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
29/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
29/09/2025	MALEK	5 rue François Abadie	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
29/09/2025	BERDOUES	41 place Centrale	65140	RABASTENS DE BIGORRE	19:30 à 09:00
29/09/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	19:15 à 09:00
29/09/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	19:30 à 09:00
29/09/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	19:15 à 09:00
30/09/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
30/09/2025	LOUVEAU-PHALIP	8 avenue des Sports	65800	AUREILHAN	19:30 à 08:30
30/09/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
30/09/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
30/09/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
30/09/2025	MALEK	5 rue François Abadie	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
30/09/2025	BERDOUES	41 place Centrale	65140	RABASTENS DE BIGORRE	19:30 à 09:00
30/09/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	19:15 à 09:00
30/09/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	19:30 à 09:00
30/09/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	19:15 à 09:00
01/10/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
01/10/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
01/10/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
01/10/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
01/10/2025	DU MARCADAL	13 place Marcadal	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
01/10/2025	DU CENTRE	1 rue du Centre	65380	OSSUN	19:30 à 08:30
01/10/2025	BERDOUES	41 place Centrale	65140	RABASTENS DE BIGORRE	19:30 à 09:00
01/10/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	19:15 à 09:00
01/10/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	19:30 à 09:00
01/10/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	19:15 à 09:00
02/10/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
02/10/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
02/10/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
02/10/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
02/10/2025	DU MARCADAL	13 place Marcadal	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
02/10/2025	BERDOUES	41 place Centrale	65140	RABASTENS DE BIGORRE	19:30 à 09:00
02/10/2025	DES NESTES	22 avenue des Vallées	65150	ST LAURENT DE NESTE	19:15 à 09:00
02/10/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	19:30 à 09:00
02/10/2025	PHARMACIE DE LA PATTE D'OIE	27 avenue François Mitterrand	65600	SEMEAC	19:30 à 08:30

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Bequereel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie.ars.sante.fr



#3



02/10/2025	LERIS	31 Ter route de Tarbes	65220	TRIE SUR BAISE	19:15 à 09:00
03/10/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
03/10/2025	DU BOULEVARD	14 boulevard Carnot	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
03/10/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
03/10/2025	DU PLATEAU	276 rue Pasteur	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
03/10/2025	DU MARCADAL	13 place Marcadal	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
03/10/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	19:30 à 09:00
03/10/2025	PHARMACIE DE LA HALLE	17 rue François Mousis	65000	TARBES	19:30 à 08:30
03/10/2025	DAVERAN-GAGLIANO	4 place de la République	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
04/10/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
04/10/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
04/10/2025	DU HAUT ADOUR	13 bis avenue des Victimes du 11 Juin 1944	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
04/10/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
04/10/2025	DU PLATEAU	276 rue Pasteur	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
04/10/2025	LAFAYETTE VARICHON	2 avenue Joffre	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
04/10/2025	BRAUHAUBAN	3 avenue du Marché Brauhauban	65000	TARBES	19:30 à 08:30
04/10/2025	DAVERAN-GAGLIANO	4 place de la République	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
05/10/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	09:00 à 19:30
05/10/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
05/10/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
05/10/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	09:00 à 19:30
05/10/2025	DU HAUT ADOUR	13 bis avenue des Victimes du 11 Juin 1944	65200	BAGNERES DE BIGORRE	09:00 à 19:00
05/10/2025	DU HAUT ADOUR	13 bis avenue des Victimes du 11 Juin 1944	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
05/10/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	09:00 à 19:30
05/10/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
05/10/2025	DU PLATEAU	276 rue Pasteur	65300	LANNEMEZAN	09:00 à 19:15
05/10/2025	DU PLATEAU	276 rue Pasteur	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
05/10/2025	LAFAYETTE VARICHON	2 avenue Joffre	65100	LOURDES	09:00 à 19:30
05/10/2025	LAFAYETTE VARICHON	2 avenue Joffre	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
05/10/2025	BRAUHAUBAN	3 avenue du Marché Brauhauban	65000	TARBES	08:30 à 19:30
05/10/2025	BRAUHAUBAN	3 avenue du Marché Brauhauban	65000	TARBES	19:30 à 08:30
05/10/2025	DAVERAN-GAGLIANO	4 place de la République	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
05/10/2025	DAVERAN-GAGLIANO	4 place de la République	65500	VIC EN BIGORRE	09:00 à 19:30
06/10/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
06/10/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
06/10/2025	DU HAUT ADOUR	13 bis avenue des Victimes du 11 Juin 1944	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
06/10/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
06/10/2025	DU PLATEAU	276 rue Pasteur	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
06/10/2025	DES HALLES	3 place du Champ Commun	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
06/10/2025	ANTONINI	33 rue de Brauhauban	65000	TARBES	19:30 à 08:30
06/10/2025	DAVERAN-GAGLIANO	4 place de la République	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
07/10/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00

07/10/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
07/10/2025	DU HAUT ADOUR	13 bis avenue des Victimes du 11 Juin 1944	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
07/10/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
07/10/2025	DU PLATEAU	276 rue Pasteur	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
07/10/2025	DES HALLES	3 place du Champ Commun	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
07/10/2025	DU SOLEIL	67 rue Georges Lassalle	65000	TARBES	19:30 à 08:30
07/10/2025	DAVERAN-GAGLIANO	4 place de la République	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
08/10/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
08/10/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
08/10/2025	DU HAUT ADOUR	13 bis avenue des Victimes du 11 Juin 1944	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
08/10/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
08/10/2025	DU PLATEAU	276 rue Pasteur	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
08/10/2025	SEST AUX	Cité Ophite	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
08/10/2025	DU HARAS	20 avenue Régiment de Bigorre	65000	TARBES	19:30 à 08:30
08/10/2025	DAVERAN-GAGLIANO	4 place de la République	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
09/10/2025	DES PYRENEES	17 route du Stade	65400	ARGELES GAZOST	19:30 à 09:00
09/10/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
09/10/2025	DU HAUT ADOUR	13 bis avenue des Victimes du 11 Juin 1944	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
09/10/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
09/10/2025	DU PLATEAU	276 rue Pasteur	65300	LANNEMEZAN	19:15 à 09:00
09/10/2025	SEST AUX	Cité Ophite	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
09/10/2025	DE TARBES-BERGERET	87 rue Alsace Lorraine	65000	TARBES	19:30 à 08:30
09/10/2025	DAVERAN-GAGLIANO	4 place de la République	65500	VIC EN BIGORRE	19:30 à 09:00
10/10/2025	DES LYS	12 grande Rue	65240	ARREAU	19:30 à 09:00
10/10/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
10/10/2025	DU HAUT ADOUR	13 bis avenue des Victimes du 11 Juin 1944	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
10/10/2025	FALLER	14 grande Rue	65250	LA BARTHE DE NESTE	19:15 à 09:00
10/10/2025	PHARMACIE MILLIET - SENS	Place Centrale	65230	CASTELNAU MAGNOAC	19:15 à 09:00
10/10/2025	DULUCQ	4 Place du Foirail	65700	CASTELNAU RIVIERE BASSE	19:30 à 09:00
10/10/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
10/10/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
10/10/2025	SEST AUX	Cité Ophite	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
10/10/2025	SAINT-EXUPERY	10 avenue de la Libération	65000	TARBES	19:30 à 08:30
11/10/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
11/10/2025	THERMALE	2 place Achille Jubinal	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
11/10/2025	FALLER	14 grande Rue	65250	LA BARTHE DE NESTE	19:15 à 09:00
11/10/2025	PHARMACIE MILLIET - SENS	Place Centrale	65230	CASTELNAU MAGNOAC	19:15 à 09:00
11/10/2025	DULUCQ	4 Place du Foirail	65700	CASTELNAU RIVIERE BASSE	19:30 à 09:00
11/10/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
11/10/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
11/10/2025	PHARMACIE LABAZUY	88 rue de la Grotte	65100	LOURDES	19:30 à 09:00

11/10/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	19:30 à 09:00
11/10/2025	DE L'ORMEAU	8 - 10 rue Louis de Broglie	65000	TARBES	19:30 à 08:30
12/10/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	09:00 à 19:30
12/10/2025	DU VAL D'AZUN	37 route du d'Azun	65400	ARRENS MARSOUS	19:30 à 09:00
12/10/2025	THERMALE	2 place Achille Jubinal	65200	BAGNERES DE BIGORRE	19:00 à 09:00
12/10/2025	THERMALE	2 place Achille Jubinal	65200	BAGNERES DE BIGORRE	09:00 à 19:00
12/10/2025	FALLER	14 grande Rue	65250	LA BARTHE DE NESTE	09:00 à 19:15
12/10/2025	FALLER	14 grande Rue	65250	LA BARTHE DE NESTE	19:15 à 09:00
12/10/2025	PHARMACIE MILLIET - SENS	Place Centrale	65230	CASTELNAU MAGNOAC	09:00 à 19:15
12/10/2025	PHARMACIE MILLIET - SENS	Place Centrale	65230	CASTELNAU MAGNOAC	19:15 à 09:00
12/10/2025	DULUCQ	4 Place du Foirail	65700	CASTELNAU RIVIERE BASSE	19:30 à 09:00
12/10/2025	DULUCQ	4 Place du Foirail	65700	CASTELNAU RIVIERE BASSE	09:00 à 19:30
12/10/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	09:00 à 19:30
12/10/2025	DE CAUTERETS	2-4 avenue Mamelon Vert	65110	CAUTERETS	19:30 à 09:00
12/10/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	09:00 à 19:30
12/10/2025	DE L'ARDIDEN	11 rue du Pont de Luz	65120	ESQUIEZE SERE	19:30 à 09:00
12/10/2025	PHARMACIE LABAZUY	88 rue de la Grotte	65100	LOURDES	09:00 à 19:30
12/10/2025	PHARMACIE LABAZUY	88 rue de la Grotte	65100	LOURDES	19:30 à 09:00
12/10/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	09:00 à 19:30
12/10/2025	DE LA NESTE	10 route des Nestes	65410	SARRANCOLIN	19:30 à 09:00
12/10/2025	DE L'ORMEAU	8 - 10 rue Louis de Broglie	65000	TARBES	08:30 à 19:30
12/10/2025	DE L'ORMEAU	8 - 10 rue Louis de Broglie	65000	TARBES	19:30 à 08:30

ARS OCCITANIE

R76-2025-09-24-00006

Arrêté réquisition pharmacie Lot du 29
septembre au 12 octobre 2025

Arrêté ARS-OC n°2025-5615 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Lot

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée
- Vu les tableaux de garde réceptionnés le 23 septembre 2025, et pré-établis du 28 septembre 2025 au 12 octobre 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDÉRANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDÉRANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDÉRANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDÉRANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 29 septembre 2025 au dimanche 12 octobre 2025 est organisé pour le Lot selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 24/09/2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
le Directeur du Premier Recours



Pascal DURAND

PREVISIONNEL DES GARDES DU SECTEUR

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
29/09/2025	BORIES	670 avenue de l'Europe	46330	ST GERY	19:30 à 09:00
29/09/2025	de CAJARC	16 place du Foirail	46160	CAJARC	19:30 à 09:00
29/09/2025	DE LA PLACE SAINT-GEORGES	32 place de la Résistance	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
29/09/2025	DE SALVIAC	Route de Gourdon	46340	SALVIAC	19:00 à 09:00
29/09/2025	DES CARMES	1 avenue du Général De Gaulle	46100	FIGEAC	08:00 à 20:00
29/09/2025	DES CARMES	1 avenue du Général De Gaulle	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
29/09/2025	D'ORLINDE	166 avenue de la Libération	46130	BRETENOUX	19:00 à 09:00
29/09/2025	GISBERT	Place de la Bascule	46230	LALBENQUE	19:30 à 08:30
29/09/2025	LALO	12 avenue Louis Conte	46500	GRAMAT	19:00 à 09:00
29/09/2025	LAVILLE	Avenue du Docteur Monmont	46110	LES QUATRE ROUTES DU LOT	19:30 à 09:00
29/09/2025	MARCHIONNI	47 avenue du Colonel Pardes	46220	PRAYSSAC	19:00 à 09:00
29/09/2025	POUYES	28 avenue du Général De Gaulle	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
30/09/2025	BORIES	670 avenue de l'Europe	46330	ST GERY	19:30 à 09:00
30/09/2025	de CAJARC	16 place du Foirail	46160	CAJARC	19:30 à 09:00
30/09/2025	DE LA PLACE SAINT-GEORGES	32 place de la Résistance	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
30/09/2025	de PUYBRUN	Route Nationale	46130	PUYBRUN	19:00 à 09:00
30/09/2025	DE SALVIAC	Route de Gourdon	46340	SALVIAC	19:00 à 09:00
30/09/2025	DES CARMES	1 avenue du Général De Gaulle	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
30/09/2025	DU CANAL D'OLT	Place du Canal	46140	LUZECH	19:00 à 09:00
30/09/2025	GISBERT	Place de la Bascule	46230	LALBENQUE	19:30 à 08:30
30/09/2025	LALO	12 avenue Louis Conte	46500	GRAMAT	19:00 à 09:00
30/09/2025	LAVILLE	Avenue du Docteur Monmont	46110	LES QUATRE ROUTES DU LOT	19:30 à 09:00
30/09/2025	POUYES	28 avenue du Général De Gaulle	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
01/10/2025	de CAJARC	16 place du Foirail	46160	CAJARC	19:30 à 09:00
01/10/2025	DE LA PLACE SAINT-GEORGES	32 place de la Résistance	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
01/10/2025	DES CARMES	1 avenue du Général De Gaulle	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
01/10/2025	DU SEGALA	11 rue de la Gare	46190	SOUSCEYRAC	19:00 à 09:00
01/10/2025	DU VERT	Boulevard Larroumet	46150	CATUS	19:00 à 09:00
01/10/2025	LALO	12 avenue Louis Conte	46500	GRAMAT	19:00 à 09:00
01/10/2025	LAVILLE	Avenue du Docteur Monmont	46110	LES QUATRE ROUTES DU LOT	19:30 à 09:00
01/10/2025	PINEAU	4, rue St Jacques	46240	LABASTIDE MURAT	19:00 à 09:00
01/10/2025	POUYES	28 avenue du Général De Gaulle	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
02/10/2025	DE LA CÈRE	103 avenue de la République	46130	BIARS SUR CERE	19:00 à 09:00
02/10/2025	DE LA PLACE SAINT-GEORGES	32 place de la Résistance	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
02/10/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	19:30 à 09:00
02/10/2025	DES CARMES	1 avenue du Général De Gaulle	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie.ars.sante.fr



#3

02/10/2025	LALO	12 avenue Louis Conte	46500	GRAMAT	19:00 à 09:00
02/10/2025	LAVILLE	Avenue du Docteur Monmont	46110	LES QUATRE ROUTES DU LOT	19:30 à 09:00
02/10/2025	MARCHIONNI	47 avenue du Colonel Pardes	46220	PRAYSSAC	19:00 à 09:00
02/10/2025	PINEAU	4, rue St Jacques	46240	LABASTIDE MURAT	19:00 à 09:00
02/10/2025	POUYES	28 avenue du Général De Gaulle	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
03/10/2025	CHAMPOLLION	2 place Champollion	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
03/10/2025	DE LA CÈRE	103 avenue de la République	46130	BIARS SUR CERE	19:00 à 09:00
03/10/2025	DE LA PLACE SAINT-GEORGES	32 place de la Résistance	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
03/10/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	19:30 à 09:00
03/10/2025	DU VERT	Boulevard Larroumet	46150	CATUS	19:00 à 09:00
03/10/2025	FLORANTY	92 route de Concorès	46310	ST GERMAIN DU BEL AIR	19:00 à 09:00
03/10/2025	LACAPELLE	22 route de Figeac	46120	LACAPELLE MARIVAL	19:00 à 09:00
03/10/2025	LAVILLE	Avenue du Docteur Monmont	46110	LES QUATRE ROUTES DU LOT	19:30 à 09:00
03/10/2025	POUYES	28 avenue du Général De Gaulle	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
04/10/2025	CHAMPOLLION	2 place Champollion	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
04/10/2025	CLEMENT MAROT	6 boulevard Gambetta	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
04/10/2025	DE CRESSENSAC	RN 20	46600	CRESSENSAC	19:30 à 09:00
04/10/2025	DE LA CÈRE	103 avenue de la République	46130	BIARS SUR CERE	19:00 à 09:00
04/10/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	19:30 à 09:00
04/10/2025	DU CANAL D'OLT	Place du Canal	46140	LUZECH	19:00 à 09:00
04/10/2025	FLORANTY	92 route de Concorès	46310	ST GERMAIN DU BEL AIR	19:00 à 09:00
04/10/2025	LACAPELLE	22 route de Figeac	46120	LACAPELLE MARIVAL	19:00 à 09:00
04/10/2025	LAVILLE	Avenue du Docteur Monmont	46110	LES QUATRE ROUTES DU LOT	19:30 à 09:00
04/10/2025	POUYES	28 avenue du Général De Gaulle	46200	SOUILLAC	19:30 à 09:00
05/10/2025	CHAMPOLLION	2 place Champollion	46100	FIGEAC	08:00 à 20:00
05/10/2025	CHAMPOLLION	2 place Champollion	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
05/10/2025	CLEMENT MAROT	6 boulevard Gambetta	46000	CAHORS	09:00 à 19:30
05/10/2025	CLEMENT MAROT	6 boulevard Gambetta	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
05/10/2025	DE CRESSENSAC	RN 20	46600	CRESSENSAC	09:00 à 19:30
05/10/2025	DE CRESSENSAC	RN 20	46600	CRESSENSAC	19:30 à 09:00
05/10/2025	DE LA CÈRE	103 avenue de la République	46130	BIARS SUR CERE	19:00 à 09:00
05/10/2025	DE LA CÈRE	103 avenue de la République	46130	BIARS SUR CERE	09:00 à 19:00
05/10/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	19:30 à 09:00
05/10/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	09:00 à 19:30
05/10/2025	DU CANAL D'OLT	Place du Canal	46140	LUZECH	09:00 à 19:00
05/10/2025	DU CANAL D'OLT	Place du Canal	46140	LUZECH	19:00 à 09:00
05/10/2025	FLORANTY	92 route de Concorès	46310	ST GERMAIN DU BEL AIR	19:00 à 09:00
05/10/2025	FLORANTY	92 route de Concorès	46310	ST GERMAIN DU BEL AIR	09:00 à 19:00
05/10/2025	LACAPELLE	22 route de Figeac	46120	LACAPELLE MARIVAL	19:00 à 09:00
05/10/2025	LACAPELLE	22 route de Figeac	46120	LACAPELLE MARIVAL	09:00 à 19:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-23 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie.ars.sante.fr



#4

05/10/2025	LAVILLE	Avenue du Docteur Monmont	46110	LES QUATRE ROUTES DU LOT	19:30 à 09:00
05/10/2025	LAVILLE	Avenue du Docteur Monmont	46110	LES QUATRE ROUTES DU LOT	09:00 à 19:30
06/10/2025	CHAMPOLLION	2 place Champollion	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
06/10/2025	CHAMPOLLION	2 place Champollion	46100	FIGEAC	08:00 à 20:00
06/10/2025	DE CRESSENSAC	RN 20	46600	CRESSENSAC	19:30 à 09:00
06/10/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	19:30 à 09:00
06/10/2025	DE L'UXELLO	77 avenue Henri Barbier	46110	VAYRAC	19:30 à 09:00
06/10/2025	DE PAYRAC	Avenue de Toulouse	46350	PAYRAC	19:00 à 09:00
06/10/2025	DE PRADINES	1 rue du Gymnase	46090	PRADINES	19:30 à 09:00
06/10/2025	D'ORLINDE	166 avenue de la Libération	46130	BRETENOUX	19:00 à 09:00
06/10/2025	LACAPELLE	22 route de Figeac	46120	LACAPELLE MARIVAL	19:00 à 09:00
06/10/2025	POUZARGUE	4 place de la Truffière	46700	PUY L EVEQUE	19:00 à 09:00
07/10/2025	CHAMPOLLION	2 place Champollion	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
07/10/2025	CLEMENT MAROT	6 boulevard Gambetta	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
07/10/2025	DE CRESSENSAC	RN 20	46600	CRESSENSAC	19:30 à 09:00
07/10/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	19:30 à 09:00
07/10/2025	DE L'UXELLO	77 avenue Henri Barbier	46110	VAYRAC	19:30 à 09:00
07/10/2025	DE PAYRAC	Avenue de Toulouse	46350	PAYRAC	19:00 à 09:00
07/10/2025	de PUYBRUN	Route Nationale	46130	PUYBRUN	19:00 à 09:00
07/10/2025	DU CANAL D'OLT	Place du Canal	46140	LUZECH	19:00 à 09:00
07/10/2025	LACAPELLE	22 route de Figeac	46120	LACAPELLE MARIVAL	19:00 à 09:00
08/10/2025	CENTRALE	La Croix d'Orsal	46300	GOURDON	19:00 à 09:00
08/10/2025	CHAMPOLLION	2 place Champollion	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
08/10/2025	DE CRESSENSAC	RN 20	46600	CRESSENSAC	19:30 à 09:00
08/10/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	19:30 à 09:00
08/10/2025	DE L'UXELLO	77 avenue Henri Barbier	46110	VAYRAC	19:30 à 09:00
08/10/2025	DE TERRE ROUGE	570 avenue FTFP et 8ème R I	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
08/10/2025	D'ISTRIE	2 Place d'Istrie	46220	PRAYSSAC	19:00 à 09:00
08/10/2025	DU SEGALA	11 rue de la Gare	46190	SOUSCEYRAC	19:00 à 09:00
08/10/2025	LACAPELLE	22 route de Figeac	46120	LACAPELLE MARIVAL	19:00 à 09:00
09/10/2025	CENTRALE	La Croix d'Orsal	46300	GOURDON	19:00 à 09:00
09/10/2025	CHAMPOLLION	2 place Champollion	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
09/10/2025	CLÉMENCEAU	32 Rue Clémenceau	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
09/10/2025	DE CRESSENSAC	RN 20	46600	CRESSENSAC	19:30 à 09:00
09/10/2025	DE LA CÈRE	103 avenue de la République	46130	BIARS SUR CERE	19:00 à 09:00
09/10/2025	DE LIMOGNE	19 PLACE D'OCCITANIE	46260	LIMOGNE EN QUERCY	19:30 à 09:00
09/10/2025	DE L'UXELLO	77 avenue Henri Barbier	46110	VAYRAC	19:30 à 09:00
09/10/2025	LACAPELLE	22 route de Figeac	46120	LACAPELLE MARIVAL	19:00 à 09:00
09/10/2025	POUZARGUE	4 place de la Truffière	46700	PUY L EVEQUE	19:00 à 09:00
10/10/2025	D'ALVIGNAC	Grand'Rue	46500	ALVIGNAC	19:00 à 09:00
10/10/2025	de CAJARC	16 place du Foirail	46160	CAJARC	19:30 à 09:00
10/10/2025	DE CRESSENSAC	RN 20	46600	CRESSENSAC	19:30 à 09:00
10/10/2025	DE LA CÈRE	103 avenue de la République	46130	BIARS SUR CERE	19:00 à 09:00
10/10/2025	DE L'UXELLO	77 avenue Henri Barbier	46110	VAYRAC	19:30 à 09:00

10/10/2025	DE PAYRAC	Avenue de Toulouse	46350	PAYRAC	19:00 à 09:00
10/10/2025	D'ISTRIE	2 Place d'Istrie	46220	PRAYSSAC	19:00 à 09:00
10/10/2025	DU FOIRAIL	2 avenue Julien Bailly	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
10/10/2025	WILSON	36 boulevard Gambetta	46000	CAHORS	19:30 à 09:00
11/10/2025	BONNET-VELLE	Place Gambetta	46600	MARTEL	19:30 à 09:00
11/10/2025	D'ALVIGNAC	Grand'Rue	46500	ALVIGNAC	19:00 à 09:00
11/10/2025	de CAJARC	16 place du Foirail	46160	CAJARC	19:30 à 09:00
11/10/2025	DE PAYRAC	Avenue de Toulouse	46350	PAYRAC	19:00 à 09:00
11/10/2025	DE PRADINES	1 rue du Gymnase	46090	PRADINES	19:30 à 09:00
11/10/2025	DU CANAL D'OLT	Place du Canal	46140	LUZECH	19:00 à 09:00
11/10/2025	DU FOIRAIL	2 avenue Julien Bailly	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
11/10/2025	DU SEGALA	11 rue de la Gare	46190	SOUSCEYRAC	19:00 à 09:00
12/10/2025	BONNET-VELLE	Place Gambetta	46600	MARTEL	09:00 à 19:30
12/10/2025	BONNET-VELLE	Place Gambetta	46600	MARTEL	19:30 à 09:00
12/10/2025	D'ALVIGNAC	Grand'Rue	46500	ALVIGNAC	09:00 à 19:00
12/10/2025	D'ALVIGNAC	Grand'Rue	46500	ALVIGNAC	19:00 à 09:00
12/10/2025	de CAJARC	16 place du Foirail	46160	CAJARC	19:30 à 09:00
12/10/2025	de CAJARC	16 place du Foirail	46160	CAJARC	09:00 à 19:30
12/10/2025	DE PAYRAC	Avenue de Toulouse	46350	PAYRAC	09:00 à 19:00
12/10/2025	DE PAYRAC	Avenue de Toulouse	46350	PAYRAC	19:00 à 09:00
12/10/2025	DE PRADINES	1 rue du Gymnase	46090	PRADINES	09:00 à 19:30
12/10/2025	DE PRADINES	1 rue du Gymnase	46090	PRADINES	19:30 à 09:00
12/10/2025	DU CANAL D'OLT	Place du Canal	46140	LUZECH	09:00 à 19:00
12/10/2025	DU CANAL D'OLT	Place du Canal	46140	LUZECH	19:00 à 09:00
12/10/2025	DU FOIRAIL	2 avenue Julien Bailly	46100	FIGEAC	20:00 à 08:00
12/10/2025	DU FOIRAIL	2 avenue Julien Bailly	46100	FIGEAC	08:00 à 20:00
12/10/2025	DU SEGALA	11 rue de la Gare	46190	SOUSCEYRAC	19:00 à 09:00
12/10/2025	DU SEGALA	11 rue de la Gare	46190	SOUSCEYRAC	09:00 à 19:00

ARS OCCITANIE

R76-2025-09-24-00007

Arrêté réquisition pharmacie Tarn du 29
septembre au 12 octobre 2025

Arrêté ARS-OC N° 2025-5616 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Tarn

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée
- Vu les tableaux de garde réceptionnés le 23 septembre 2025, et pré-établis du 28 septembre 2025 au 12 octobre 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 29 septembre 2025 au dimanche 12 octobre 2025 est organisé pour le Tarn selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 24/09/2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
le Directeur du Premier Recours



Pascal DURAND

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
29/09/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
29/09/2025	DE LABOUTARIE	21 avenue de Realmont	81120	LABOUTARIE	09:00 à 14:00
29/09/2025	DE LABOUTARIE	21 avenue de Realmont	81120	LABOUTARIE	19:00 à 09:00
29/09/2025	DE LAGARRIGUE	7 avenue de Castres	81090	LAGARRIGUE	19:30 à 09:00
29/09/2025	DE REALMONT	1 rue Victor Hugo	81120	REALMONT	19:00 à 09:00
29/09/2025	DE VABRE	12 rue Céline Marc	81330	VABRE	19:00 à 09:00
29/09/2025	DU COIN DU LAC	51 avenue Albert Thomas	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
29/09/2025	DU STADE	10 rue de Bisseous	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
29/09/2025	DU STADIUM	50 route de Fauch	81000	ALBI	19:00 à 09:00
29/09/2025	JOURDAN-SUBERBIELLE	30-34 esplanade Octave Médale	81370	ST SULPICE	20:00 à 09:00
29/09/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
29/09/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	19:00 à 09:00
29/09/2025	ROQUEJOFFRE	540 avenue de Toulouse	81200	AUSSILLON	09:00 à 14:00
29/09/2025	ROQUEJOFFRE	540 avenue de Toulouse	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00
29/09/2025	SAINT JACQUES	22 avenue Pierre Fabre	81500	LAVAU	19:00 à 09:00
29/09/2025	TAHOU	24 rue Portal	81600	GAILLAC	08:45 à 12:30
29/09/2025	TOURENQ	1 place du Caducee	81470	CUQ TOULZA	19:30 à 09:00
30/09/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
30/09/2025	DE LA CATHEDRALE	2 place Laperouse	81000	ALBI	19:00 à 09:00
30/09/2025	DE LAGARRIGUE	7 avenue de Castres	81090	LAGARRIGUE	19:30 à 09:00
30/09/2025	DE ROQUECOURBE	3 avenue de Castres	81210	ROQUECOURBE	19:00 à 09:00
30/09/2025	DE VABRE	12 rue Céline Marc	81330	VABRE	19:00 à 09:00
30/09/2025	DES FORGES DE ST JUERY	48 avenue Germain Tequi	81160	ST JUERY	19:00 à 09:00
30/09/2025	DU COIN DU LAC	51 avenue Albert Thomas	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
30/09/2025	DU STADE	10 rue de Bisseous	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
30/09/2025	DURAND	8 place de la Mairie	81120	TEILLET	19:00 à 09:00
30/09/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	19:00 à 09:00
30/09/2025	FOULARD	1 avenue Rhin et Danube	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
30/09/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
30/09/2025	TAHOU	24 rue Portal	81600	GAILLAC	20:00 à 09:00
30/09/2025	TOURENQ	1 place du Caducee	81470	CUQ TOULZA	19:30 à 09:00
01/10/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
01/10/2025	DE LAGARRIGUE	7 avenue de Castres	81090	LAGARRIGUE	19:30 à 09:00
01/10/2025	DE VABRE	12 rue Céline Marc	81330	VABRE	19:00 à 09:00
01/10/2025	DES FORGES DE ST JUERY	48 avenue Germain Tequi	81160	ST JUERY	19:00 à 09:00
01/10/2025	DU COIN DU LAC	51 avenue Albert Thomas	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
01/10/2025	DU STADE	10 rue de Bisseous	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
01/10/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	19:00 à 09:00
01/10/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
01/10/2025	FOULARD	1 avenue Rhin et Danube	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00

01/10/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
01/10/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
01/10/2025	PHARMACIE CENTRALE	51 lices Georges Pompidou	81000	ALBI	19:00 à 09:00
01/10/2025	TAHOU	24 rue Portal	81600	GAILLAC	20:00 à 09:00
01/10/2025	TOURENQ	1 place du Caducee	81470	CUQ TOULZA	19:30 à 09:00
02/10/2025	BRILLEAUD	88 bis boulevard Carnot	81270	LABASTIDE ROUAIROUX	19:00 à 09:00
02/10/2025	DE LAGARRIGUE	7 avenue de Castres	81090	LAGARRIGUE	19:30 à 09:00
02/10/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
02/10/2025	DE VABRE	12 rue Céline Marc	81330	VABRE	19:00 à 09:00
02/10/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
02/10/2025	DES FORGES DE ST JUERY	48 avenue Germain Tequi	81160	ST JUERY	19:00 à 09:00
02/10/2025	DU COIN DU LAC	51 avenue Albert Thomas	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
02/10/2025	DU STADE	10 rue de Bisseous	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
02/10/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	19:00 à 09:00
02/10/2025	FOULARD	1 avenue Rhin et Danube	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
02/10/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
02/10/2025	PHARMACIE CENTRALE	51 lices Georges Pompidou	81000	ALBI	19:00 à 09:00
02/10/2025	TAHOU	24 rue Portal	81600	GAILLAC	20:00 à 09:00
02/10/2025	TOURENQ	1 place du Caducee	81470	CUQ TOULZA	19:30 à 09:00
03/10/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
03/10/2025	DE VABRE	12 rue Céline Marc	81330	VABRE	19:00 à 09:00
03/10/2025	DE VIVIERS	12 route de Saix	81290	VIVIERS LES MONTAGNES	19:30 à 09:00
03/10/2025	DES FORGES DE ST JUERY	48 avenue Germain Tequi	81160	ST JUERY	19:00 à 09:00
03/10/2025	DU COIN DU LAC	51 avenue Albert Thomas	81400	CARMAUX	19:00 à 09:00
03/10/2025	ESCANDE	9 avenue de Caucalières	81660	PAYRIN AUGMONTEL	19:00 à 09:00
03/10/2025	FOULARD	1 avenue Rhin et Danube	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
03/10/2025	GAMBETTA	31 avenue Gambetta	81000	ALBI	19:00 à 09:00
03/10/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
03/10/2025	HENRI IV	11 rue Henry IV	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
03/10/2025	MARCHAND	16 chemin du Moulin Paradou	81230	LACAUNE	19:00 à 09:00
03/10/2025	TAHOU	24 rue Portal	81600	GAILLAC	20:00 à 09:00
04/10/2025	BARTHES	115 boulevard Valmy	81000	ALBI	19:00 à 09:00
04/10/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
04/10/2025	DE MARSSAC	18 avenue d'Albi	81150	MARSSAC SUR TARN	19:00 à 09:00
04/10/2025	DE SALVAGNAC	2 rue Gérard Roques	81630	SALVAGNAC	20:00 à 09:00
04/10/2025	DE VABRE	12 rue Céline Marc	81330	VABRE	19:00 à 09:00
04/10/2025	DE VIVIERS	12 route de Saix	81290	VIVIERS LES MONTAGNES	19:30 à 09:00
04/10/2025	GISSOT-RUIZ	20-22 avenue Abel Rolland	81390	BRIATEXTE	19:00 à 09:00
04/10/2025	GRANDE PHARMACIE DU CENTRE	10 place Gambetta	81200	MAZAMET	19:00 à 09:00
04/10/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
04/10/2025	HENRI IV	11 rue Henry IV	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
04/10/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie.ars.sante.fr



04/10/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	19:00 à 09:00
05/10/2025	BARTHES	115 boulevard Valmy	81000	ALBI	19:00 à 09:00
05/10/2025	BARTHES	115 boulevard Valmy	81000	ALBI	09:00 à 19:00
05/10/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	09:00 à 19:00
05/10/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
05/10/2025	DE MARSSAC	18 avenue d'Albi	81150	MARSSAC SUR TARN	09:00 à 19:00
05/10/2025	DE MARSSAC	18 avenue d'Albi	81150	MARSSAC SUR TARN	19:00 à 09:00
05/10/2025	DE SALVAGNAC	2 rue Gérard Roques	81630	SALVAGNAC	09:00 à 20:00
05/10/2025	DE SALVAGNAC	2 rue Gérard Roques	81630	SALVAGNAC	20:00 à 09:00
05/10/2025	DE VABRE	12 rue Céline Marc	81330	VABRE	09:00 à 19:00
05/10/2025	DE VABRE	12 rue Céline Marc	81330	VABRE	19:00 à 09:00
05/10/2025	DE VIVIERS	12 route de Saïx	81290	VIVIERS LES MONTAGNES	19:30 à 09:00
05/10/2025	DE VIVIERS	12 route de Saïx	81290	VIVIERS LES MONTAGNES	09:00 à 19:30
05/10/2025	GISSOT-RUIZ	20-22 avenue Abel Rolland	81390	BRIATEXTE	09:00 à 19:00
05/10/2025	GISSOT-RUIZ	20-22 avenue Abel Rolland	81390	BRIATEXTE	19:00 à 09:00
05/10/2025	GRANDE PHARMACIE DU CENTRE	10 place Gambetta	81200	MAZAMET	09:00 à 19:00
05/10/2025	GRANDE PHARMACIE DU CENTRE	10 place Gambetta	81200	MAZAMET	19:00 à 09:00
05/10/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	09:00 à 19:00
05/10/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
05/10/2025	HENRI IV	11 rue Henry IV	81100	CASTRES	08:30 à 19:30
05/10/2025	HENRI IV	11 rue Henry IV	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
05/10/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	09:00 à 19:00
05/10/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
05/10/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	19:00 à 09:00
05/10/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	09:00 à 19:00
06/10/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
06/10/2025	DE MARSSAC	18 avenue d'Albi	81150	MARSSAC SUR TARN	09:00 à 14:00
06/10/2025	DE MARSSAC	18 avenue d'Albi	81150	MARSSAC SUR TARN	19:00 à 09:00
06/10/2025	DE REALMONT	1 rue Victor Hugo	81120	REALMONT	19:00 à 09:00
06/10/2025	DE SALVAGNAC	2 rue Gérard Roques	81630	SALVAGNAC	20:00 à 09:00
06/10/2025	DE VIVIERS	12 route de Saïx	81290	VIVIERS LES MONTAGNES	19:30 à 09:00
06/10/2025	GAMBETTA	31 avenue Gambetta	81000	ALBI	19:00 à 09:00
06/10/2025	GISSOT-RUIZ	20-22 avenue Abel Rolland	81390	BRIATEXTE	19:00 à 09:00
06/10/2025	GRANDE PHARMACIE DU CENTRE	10 place Gambetta	81200	MAZAMET	19:00 à 09:00
06/10/2025	GRANDE PHARMACIE DU CENTRE	10 place Gambetta	81200	MAZAMET	09:00 à 14:00
06/10/2025	MENDES FRANCE	52 boulevard Pierre Mendès France	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
06/10/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
06/10/2025	REYNAL	Rue de l'Hôtel de Ville	81340	TREBAS	19:00 à 09:00
06/10/2025	TAHOU	24 rue Portal	81600	GAILLAC	08:45 à 12:30
06/10/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	19:00 à 09:00
07/10/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
07/10/2025	DE ROQUECOURBE	3 avenue de Castres	81210	ROQUECOURBE	19:00 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
25-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie.ars.sante.fr



#5

07/10/2025	DE VIVIERS	12 route de Saïx	81290	VIVIERS LES MONTAGNES	19:30 à 09:00
07/10/2025	DU THEATRE	7 lices Jean Moulin	81000	ALBI	19:00 à 09:00
07/10/2025	DURAND	8 place de la Mairie	81120	TEILLET	19:00 à 09:00
07/10/2025	HERAL	7 rue des Cèllets Fontalba	81200	AIGUEFONDE	19:00 à 09:00
07/10/2025	MENDES FRANCE	52 boulevard Pierre Mendès France	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
07/10/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
07/10/2025	PAGET	2 rue Pasteur	81990	PUYGOUZON	19:00 à 09:00
07/10/2025	PAOLETTI RIVAILLE	Place Paul Saissac	81310	LISLE SUR TARN	20:00 à 09:00
07/10/2025	SAINT JACQUES	22 avenue Pierre Fabre	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
07/10/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	19:00 à 09:00
08/10/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
08/10/2025	DE VIVIERS	12 route de Saïx	81290	VIVIERS LES MONTAGNES	19:30 à 09:00
08/10/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
08/10/2025	GUTIERREZ	18 place des Tilleuls	81250	ALBAN	19:00 à 09:00
08/10/2025	MENDES FRANCE	52 boulevard Pierre Mendès France	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
08/10/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
08/10/2025	PAGET	2 rue Pasteur	81990	PUYGOUZON	19:00 à 09:00
08/10/2025	PAOLETTI RIVAILLE	Place Paul Saissac	81310	LISLE SUR TARN	20:00 à 09:00
08/10/2025	ROQUEJOFFRE	540 avenue de Toulouse	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00
08/10/2025	SAINT JACQUES	22 avenue Pierre Fabre	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
08/10/2025	TEYSSIER	15 avenue Colonel Teyssier	81000	ALBI	19:00 à 09:00
08/10/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	19:00 à 09:00
09/10/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
09/10/2025	DE CANTEPAU	60 boulevard Maréchal Lannes	81000	ALBI	19:00 à 09:00
09/10/2025	DE LAUTREC	Place Saint Rémy	81440	LAUTREC	19:00 à 09:00
09/10/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
09/10/2025	DE VIVIERS	12 route de Saïx	81290	VIVIERS LES MONTAGNES	19:30 à 09:00
09/10/2025	MENDES FRANCE	52 boulevard Pierre Mendès France	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
09/10/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
09/10/2025	PAGET	2 rue Pasteur	81990	PUYGOUZON	19:00 à 09:00
09/10/2025	PAOLETTI RIVAILLE	Place Paul Saissac	81310	LISLE SUR TARN	20:00 à 09:00
09/10/2025	ROQUEJOFFRE	540 avenue de Toulouse	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00
09/10/2025	SAINT JACQUES	22 avenue Pierre Fabre	81500	LAVAUUR	19:00 à 09:00
09/10/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	19:00 à 09:00
10/10/2025	BEZIAT-NICOL	299 allée de Boussac	81710	SAIX	19:30 à 09:00
10/10/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
10/10/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	24 avenue de Méditerranée	81240	ST AMANS SOULT	19:00 à 09:00
10/10/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
10/10/2025	DU CASTELVIEL	2 rue Marcelin Berthelot	81000	ALBI	19:00 à 09:00
10/10/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
10/10/2025	LA GRANDE PHARMACIE BY MEDIPRIX	5 boulevard Carnot	81100	CASTRES	19:30 à 08:30

10/10/2025	PAGES	Avenue du Languedoc	81320	MURAT SUR VEBRE	19:00 à 09:00
10/10/2025	PAGET	2 rue Pasteur	81990	PUYGOUZON	19:00 à 09:00
10/10/2025	PAOLETTI RIVAILLE	Place Paul Saissac	81310	LISLE SUR TARN	20:00 à 09:00
10/10/2025	ROQUEJOFFRE	540 avenue de Toulouse	81200	AUSSILLON	19:00 à 09:00
10/10/2025	SAINT JACQUES	22 avenue Pierre Fabre	81500	LAVAUR	19:00 à 09:00
10/10/2025	TOURENQ	1 place du Caducee	81470	CUQ TOULZA	19:30 à 09:00
10/10/2025	VALDEROISE	2 rue des Terrasses	81350	VALDERIES	19:00 à 09:00
11/10/2025	BEZIAT-NICOL	299 allée de Boussac	81710	SAIX	19:30 à 09:00
11/10/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
11/10/2025	DE LA TOUR	Allée des Accacias	81150	CASTELNAU DE LEVIS	19:00 à 09:00
11/10/2025	DE LARN	4 bis avenue Philippe Cormouls	81660	PONT DE LARN	19:00 à 09:00
11/10/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	24 avenue de Méditerranée	81240	ST AMANS SOULT	19:00 à 09:00
11/10/2025	DE PIQUEROUGE	Les Espaces de Piquerouge	81600	GAILLAC	20:00 à 09:00
11/10/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
11/10/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
11/10/2025	LA GRANDE PHARMACIE BY MEDIPRIX	5 boulevard Carnot	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
11/10/2025	PHARMACIE DU JOURDAIN	52 place du Jourdain	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
11/10/2025	REVEILLON	48 avenue Charles de Gaulle	81000	ALBI	19:00 à 09:00
11/10/2025	ROUQUIER	33 avenue du Viaur	81190	MIRANDOL BOURGNOUNAC	19:00 à 09:00
11/10/2025	TOURENQ	1 place du Caducee	81470	CUQ TOULZA	19:30 à 09:00
11/10/2025	VIALADE SIRVEN	7 rue Elysée Gaches	81530	VIANE	19:00 à 09:00
12/10/2025	BEZIAT-NICOL	299 allée de Boussac	81710	SAIX	09:00 à 19:30
12/10/2025	BEZIAT-NICOL	299 allée de Boussac	81710	SAIX	19:30 à 09:00
12/10/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	09:00 à 19:00
12/10/2025	DE BOISSEZON	20 avenue Lasbordes	81490	BOISSEZON	19:00 à 09:00
12/10/2025	DE LA TOUR	Allée des Accacias	81150	CASTELNAU DE LEVIS	09:00 à 19:00
12/10/2025	DE LA TOUR	Allée des Accacias	81150	CASTELNAU DE LEVIS	19:00 à 09:00
12/10/2025	DE LARN	4 bis avenue Philippe Cormouls	81660	PONT DE LARN	09:00 à 19:00
12/10/2025	DE LARN	4 bis avenue Philippe Cormouls	81660	PONT DE LARN	19:00 à 09:00
12/10/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	24 avenue de Méditerranée	81240	ST AMANS SOULT	09:00 à 19:00
12/10/2025	DE L'HOTEL DE VILLE	24 avenue de Méditerranée	81240	ST AMANS SOULT	19:00 à 09:00
12/10/2025	DE PIQUEROUGE	Les Espaces de Piquerouge	81600	GAILLAC	09:00 à 20:00
12/10/2025	DE PIQUEROUGE	Les Espaces de Piquerouge	81600	GAILLAC	20:00 à 09:00
12/10/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D ALBIGEOIS	19:00 à 09:00
12/10/2025	DE VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS	Lotissement Beneche	81430	VILLEFRANCHE D ALBIGEOIS	09:00 à 19:00
12/10/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	19:00 à 09:00
12/10/2025	FERRIER	13 grande Rue	81360	MONTREDON LABESSONNIE	09:00 à 19:00
12/10/2025	LA GRANDE PHARMACIE BY MEDIPRIX	5 boulevard Carnot	81100	CASTRES	19:30 à 08:30
12/10/2025	LA GRANDE PHARMACIE BY MEDIPRIX	5 boulevard Carnot	81100	CASTRES	08:30 à 19:30

12/10/2025	PHARMACIE DU JOURDAIN	52 place du Jourdain	81300	GRAULHET	09:00 à 19:00
12/10/2025	PHARMACIE DU JOURDAIN	52 place du Jourdain	81300	GRAULHET	19:00 à 09:00
12/10/2025	REVEILLON	48 avenue Charles de Gaulle	81000	ALBI	09:00 à 19:00
12/10/2025	REVEILLON	48 avenue Charles de Gaulle	81000	ALBI	19:00 à 09:00
12/10/2025	ROUQUIER	33 avenue du Viaur	81190	MIRANDOL BOURGNOUNAC	19:00 à 09:00
12/10/2025	ROUQUIER	33 avenue du Viaur	81190	MIRANDOL BOURGNOUNAC	09:00 à 19:00
12/10/2025	TOURENQ	1 place du Caducee	81470	CUQ TOULZA	09:00 à 19:30
12/10/2025	TOURENQ	1 place du Caducee	81470	CUQ TOULZA	19:30 à 09:00
12/10/2025	VIALADE SIRVEN	7 rue Elysée Gaches	81530	VIANE	09:00 à 19:00
12/10/2025	VIALADE SIRVEN	7 rue Elysée Gaches	81530	VIANE	19:00 à 09:00

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	
29/09/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
30/09/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
01/10/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
02/10/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
03/10/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
04/10/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00
05/10/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	09:00 à 19:00
05/10/2025	DU VIAUR	44 avenue Paul Bodin	81190	TANUS	19:00 à 09:00

ARS OCCITANIE

R76-2025-09-24-00008

Arrêté réquisition pharmacie Tarn et Garonne du
29 septembre au 12 octobre 2025

Arrêté ARS-OC N° 2025-5613 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Tarn-et-Garonne

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée ;
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 23 septembre 2025, et pré-établis du 29 septembre 2025 au 12 octobre 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 29 septembre 2025 au dimanche 12 octobre 2025 est organisé pour le Tarn-et-Garonne selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 24/09/2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
le Directeur du Premier Recours



Pascal DURAND

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
29/09/2025	CENTRALE	30 rue de la Révolution	82100	CASTELSARRASIN	09:00 à 11:59
29/09/2025	CHAUMERLIAC SAPHARY	496 route de Montauban	82290	MONTBETON	19:30 à 08:59
29/09/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	19:00 à 08:59
29/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
29/09/2025	DE MONPLAISIR	991 rue Edouard Forestie	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
29/09/2025	DE MONTRICOUX	28 route de Saint Cirq	82800	MONTRICOUX	19:30 à 08:59
29/09/2025	DES DEUX RIVES	15 rue de la Libération	82360	LAMAGISTERE	19:00 à 08:59
29/09/2025	PHARMACIE CENTOMO-CAZES	193 bis Grand Rue	82170	CANALS	19:30 à 08:59
30/09/2025	CAUSSANEL	2050 avenue de Fonneuve	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
30/09/2025	CENTRALE	30 rue de la Révolution	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
30/09/2025	DE BRESSOLS	13 route de Montauban	82710	BRESSOLS	19:30 à 08:59
30/09/2025	DE LOMAGNE	1 place Gambetta	82500	BEAUMONT DE LOMAGNE	19:30 à 08:59
30/09/2025	DE MONTRICOUX	28 route de Saint Cirq	82800	MONTRICOUX	19:30 à 08:59
30/09/2025	DE VAREN	506 rue Principale	82330	VAREN	19:00 à 08:59
30/09/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
01/10/2025	DE MONTRICOUX	28 route de Saint Cirq	82800	MONTRICOUX	19:30 à 08:59
01/10/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
01/10/2025	DU MAS	1 avenue Guillaume Auge	82600	MAS GRENIER	19:30 à 08:59
01/10/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
01/10/2025	MONTET	30 allées du 4 Septembre	82400	VALENCE	19:00 à 08:59
01/10/2025	QUIOT	64 avenue Charles de Gaulle	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
02/10/2025	DE MONTRICOUX	28 route de Saint Cirq	82800	MONTRICOUX	19:30 à 08:59
02/10/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	19:00 à 08:59
02/10/2025	DU COURS FOUCAULT	11 rue du 1er Bataillon Choc	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
02/10/2025	DU SARLAC	63 avenue Jean Jaurès	82200	MOISSAC	19:00 à 08:59
02/10/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
02/10/2025	PHARMACIE DE GRISOLLES	40 ROUTE DE FRONTON	82170	GRISOLLES	19:30 à 08:59
03/10/2025	D'AUVILLAR	Route de Valence	82340	AUVILLAR	19:00 à 08:59
03/10/2025	DE L'ALHAMBRA	700 avenue Jean Moulin	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
03/10/2025	DES PROMENADES	1 avenue Jean Jaurès	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
03/10/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
03/10/2025	PHARMACIE DE GRISOLLES	40 ROUTE DE FRONTON	82170	GRISOLLES	19:30 à 08:59
04/10/2025	CHAUMERLIAC SAPHARY	496 route de Montauban	82290	MONTBETON	19:30 à 08:59
04/10/2025	DE MONPLAISIR	991 rue Edouard Forestie	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
04/10/2025	DES PROMENADES	1 avenue Jean Jaurès	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
04/10/2025	LA GARENNE	404 avenue Quercy	82400	VALENCE	19:00 à 08:59
04/10/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
04/10/2025	PHARMACIE DE GRISOLLES	40 ROUTE DE FRONTON	82170	GRISOLLES	19:30 à 08:59
05/10/2025	CHAUMERLIAC SAPHARY	496 route de Montauban	82290	MONTBETON	09:00 à 19:29
05/10/2025	CHAUMERLIAC SAPHARY	496 route de Montauban	82290	MONTBETON	19:30 à 08:59
05/10/2025	DE MONPLAISIR	991 rue Edouard Forestie	82000	MONTAUBAN	09:00 à 19:29

05/10/2025	DE MONPLAISIR	991 rue Edouard Forestie	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
05/10/2025	DES PROMENADES	1 avenue Jean Jaurès	82300	CAUSSADE	09:00 à 19:29
05/10/2025	DES PROMENADES	1 avenue Jean Jaurès	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
05/10/2025	LA GARENNE	404 avenue Quercy	82400	VALENCE	19:00 à 08:59
05/10/2025	LA GARENNE	404 avenue Quercy	82400	VALENCE	09:00 à 18:59
05/10/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	09:00 à 18:59
05/10/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
05/10/2025	PHARMACIE DE GRISOLLES	40 ROUTE DE FRONTON	82170	GRISOLLES	19:30 à 08:59
05/10/2025	PHARMACIE DE GRISOLLES	40 ROUTE DE FRONTON	82170	GRISOLLES	09:00 à 19:29
06/10/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	19:00 à 08:59
06/10/2025	DE CLAIRFONT	21 rue Baptiste Marcet	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
06/10/2025	DE CLAIRFONT	21 rue Baptiste Marcet	82100	CASTELSARRASIN	09:00 à 11:59
06/10/2025	DE SAPIAC	360 rue de l'Abbaye	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
06/10/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
06/10/2025	MAS	30 grand Rue d'Ardus	82130	LAMOTHE CAPDEVILLE	19:30 à 08:59
06/10/2025	PHARMACIE DE GRISOLLES	40 ROUTE DE FRONTON	82170	GRISOLLES	19:30 à 08:59
06/10/2025	RIGAUD	75 rue des Marchats	82800	NEGREPELISSE	19:30 à 08:59
07/10/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
07/10/2025	DE MONTAIGU	34 rue Albert Caillau	82150	MONTAIGU DE QUERCY	19:00 à 08:59
07/10/2025	DE TEMPE	Avenue Fernand Belondrade	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
07/10/2025	DE VAREN	506 rue Principale	82330	VAREN	19:00 à 08:59
07/10/2025	DU PLACAT	1 place Jean Baptiste Chaumé	82400	VALENCE	19:00 à 08:59
07/10/2025	PHARMACIE DE GRISOLLES	40 ROUTE DE FRONTON	82170	GRISOLLES	19:30 à 08:59
07/10/2025	RIGAUD	75 rue des Marchats	82800	NEGREPELISSE	19:30 à 08:59
08/10/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
08/10/2025	DE MONTAIGU	34 rue Albert Caillau	82150	MONTAIGU DE QUERCY	19:00 à 08:59
08/10/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
08/10/2025	LAFAYETTE DES ALLEES	8 - 10 allée de L'Empereur	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
08/10/2025	PHARMACIE DE GRISOLLES	40 ROUTE DE FRONTON	82170	GRISOLLES	19:30 à 08:59
08/10/2025	RIGAUD	75 rue des Marchats	82800	NEGREPELISSE	19:30 à 08:59
08/10/2025	ROUGE	2 boulevard Delbrel	82200	MOISSAC	19:00 à 08:59
09/10/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
09/10/2025	DE MONTAIGU	34 rue Albert Caillau	82150	MONTAIGU DE QUERCY	19:00 à 08:59
09/10/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	19:00 à 08:59
09/10/2025	DINTILHAC	Boulevard Tour Ronde	82210	ST NICOLAS DE LA GRAVE	19:00 à 08:59
09/10/2025	LAUGERO	50 route Départementale 813	82700	FINHAN	19:30 à 08:59
09/10/2025	RIGAUD	75 rue des Marchats	82800	NEGREPELISSE	19:30 à 08:59
09/10/2025	VERTE DE L'HIPPODROME	955 chemin de Saint Pierre	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
10/10/2025	DE LAVIT	20 boulevard Jean Sabathe	82120	LAVIT	19:30 à 08:59
10/10/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
10/10/2025	DE MONTAIGU	34 rue Albert Caillau	82150	MONTAIGU DE QUERCY	19:00 à 08:59
10/10/2025	HOREAU	Rue de la Seyne	82410	ST ETIENNE DE TULMONT	19:30 à 08:59
10/10/2025	SAINT JEAN	10 place Gaston Benac	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
10/10/2025	VILLEBOURBON	97 avenue Marceau Hamecher	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59

Agence Regionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie.ars.sante.fr



#4



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION
Occitanie
SANTÉ

11/10/2025	DE LAVIT	20 boulevard Jean Sabathe	82120	LAVIT	19:30 à 08:59
11/10/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
11/10/2025	DE MONTAIGU	34 rue Albert Caillau	82150	MONTAIGU DE QUERCY	19:00 à 08:59
11/10/2025	DU COURS FOUCAULT	11 rue du 1er Bataillon Choc	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
11/10/2025	HOREAU	Rue de la Seyne	82410	ST ETIENNE DE TULMONT	19:30 à 08:59
11/10/2025	MAS	30 grand Rue d'Ardus	82130	LAMOTHE CAPDEVILLE	19:30 à 08:59
11/10/2025	ROUGE	2 boulevard Delbrel	82200	MOISSAC	19:00 à 08:59
12/10/2025	DE LAVIT	20 boulevard Jean Sabathe	82120	LAVIT	19:30 à 08:59
12/10/2025	DE LAVIT	20 boulevard Jean Sabathe	82120	LAVIT	09:00 à 19:29
12/10/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	09:00 à 18:59
12/10/2025	DE MOLIERES	10 Avenue des promenades	82220	MOLIERES	19:00 à 08:59
12/10/2025	DE MONTAIGU	34 rue Albert Caillau	82150	MONTAIGU DE QUERCY	19:00 à 08:59
12/10/2025	DE MONTAIGU	34 rue Albert Caillau	82150	MONTAIGU DE QUERCY	09:00 à 18:59
12/10/2025	DU COURS FOUCAULT	11 rue du 1er Bataillon Choc	82000	MONTAUBAN	09:00 à 19:29
12/10/2025	DU COURS FOUCAULT	11 rue du 1er Bataillon Choc	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
12/10/2025	HOREAU	Rue de la Seyne	82410	ST ETIENNE DE TULMONT	09:00 à 19:29
12/10/2025	HOREAU	Rue de la Seyne	82410	ST ETIENNE DE TULMONT	19:30 à 08:59
12/10/2025	MAS	30 grand Rue d'Ardus	82130	LAMOTHE CAPDEVILLE	09:00 à 19:29
12/10/2025	MAS	30 grand Rue d'Ardus	82130	LAMOTHE CAPDEVILLE	19:30 à 08:59
12/10/2025	ROUGE	2 boulevard Delbrel	82200	MOISSAC	19:00 à 08:59
12/10/2025	ROUGE	2 boulevard Delbrel	82200	MOISSAC	09:00 à 18:59

PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	
30/09/2025	DE VILLEBRUMIER	617 route de Montauban	82370	VILLEBRUMIER	19:30 à 09:00
01/10/2025	DE VILLEBRUMIER	617 route de Montauban	82370	VILLEBRUMIER	19:30 à 09:00
02/10/2025	DE VILLEBRUMIER	617 route de Montauban	82370	VILLEBRUMIER	19:30 à 09:00
03/10/2025	DE VILLEBRUMIER	617 route de Montauban	82370	VILLEBRUMIER	19:30 à 09:00
04/10/2025	DE VILLEBRUMIER	617 route de Montauban	82370	VILLEBRUMIER	19:30 à 09:00
05/10/2025	DE VILLEBRUMIER	617 route de Montauban	82370	VILLEBRUMIER	09:00 à 19:30
05/10/2025	DE VILLEBRUMIER	617 route de Montauban	82370	VILLEBRUMIER	19:30 à 09:00
06/10/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
06/10/2025	DE VILLEBRUMIER	617 route de Montauban	82370	VILLEBRUMIER	19:30 à 09:00
07/10/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
07/10/2025	BASTIDIENNE	6 place de la République	82370	LABASTIDE ST PIERRE	19:30 à 09:00
08/10/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
08/10/2025	BASTIDIENNE	6 place de la République	82370	LABASTIDE ST PIERRE	19:30 à 09:00
09/10/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
09/10/2025	BASTIDIENNE	6 place de la République	82370	LABASTIDE ST PIERRE	19:30 à 09:00
10/10/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
10/10/2025	BASTIDIENNE	6 place de la République	82370	LABASTIDE ST PIERRE	19:30 à 09:00
11/10/2025	BASTIDIENNE	6 place de la République	82370	LABASTIDE ST PIERRE	19:30 à 09:00
12/10/2025	BASTIDIENNE	6 place de la République	82370	LABASTIDE ST PIERRE	09:00 à 19:30
12/10/2025	BASTIDIENNE	6 place de la République	82370	LABASTIDE ST PIERRE	19:30 à 09:00

DDT Hautes-Pyrenees

R76-2023-05-23-00163

ARDC autorisation d'exploiter - GAEC
BERNICHIA N°65255579

PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 23 mai 2025

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

Affaire suivie par :
Sandrine DORGANS
Tel : 05 62 51 40 53
courriel : sandrine.dorgans@hautes-pyrenees.gouv.fr

GAEC BERNICHA
M. et Mme AUBAULT François et Cécile
Cami Deth Bernet

65130 - ASQUE

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 5579

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de **7,49 ha**, sur la commune de Campistrous, appartenant à Université de Toulouse, exploitée précédemment par Mme CASTILLON Stéphanie.

Ce dossier est complet et a été enregistré le **22/05/2025** sous le numéro : **5579**

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations



Christian GOULLET

DDT Hautes-Pyrenees

R76-2025-05-27-00023

ARDC autorisation d'exploiter - GIRARD Simon
N° 65255581

PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 27 mai 2025

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

Affaire suivie par :
Sandrine DORGANS
Tel : 05 62 51 40 53
courriel : sandrine.dorgans@hautes-pyrenees.gouv.fr

M. GIRARD Simon
28, chemin Guiraoutet
65250 - MONTOUSSE

R-AR

Objet : contrôle des structures
REF : dossier N° 5581

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de 5,9000 ha, sur la commune d'ESCALA, appartenant à la Mairie de MONTOUSSE, exploitée précédemment par M. MALAPLATE Henri.

Ce dossier est complet et a été enregistré le **23/05/2025** sous le numéro : **5581**
Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations



Christian GOULLET

DDT Hautes-Pyrenees

R76-2025-04-28-00085

ARDC autorisation d'exploiter - SCEA de
LAPEYRERE N°65255570



PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 28 avril 2025

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

SCEA DE LAPEYRERE
M. SERVIAN Stéphane
1 chemin de Lapeyrere

Affaire suivie par :
Sandrine DORGANS
Tel : 05 62 51 40 53
courriel : sandrine.dorgans@hautes-pyrenees.gouv.fr

65700 - SOMBRUN

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 5570

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de **22,3847 ha**, sur la commune d'**Astarac**, appartenant à M. **IMBERT Jean-Luc** et M. **COIGT Serge**.

Ce dossier est complet et a été enregistré le **28/04/2025** sous le numéro : **5570**

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations

Christian GOULLET

Horaires : 8h30/12h00 - 14h00/17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

DDT Hautes-Pyrenees

R76-2025-04-28-00088

ARDC autorisation d'exploiter - SCEA des
PLATANES N° 65255573



PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 28 avril 2025

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

SCEA DES PLATANES
MM. DANTIN Hervé et Guy
8 rue de l'Arros

Affaire suivie par :
Sandrine DORGANS
Tel : 05 62 51 40 53
courriel : sandrine.dorgans@hautes-pyrenees.gouv.fr

65350 - MARSEILLAN

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 5573

Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de **9,39 ha**, sur la commune de **Bouilh-Pereuilh** exploitée précédemment par M. SENTAGNE Arnaud.

Ce dossier est complet et a été enregistré le **28/04/2025** sous le numéro : **5573**

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations

Christian GOULLET

Horaires : 8h30/12h00 - 14h00/17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

DDT Hautes-Pyrenees

R76-2025-04-25-00008

ARDC autorisation d'exploiter - ABADIE Noel N°
65255563

PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 25 avril 2025

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

M. ABADIE Noël
Le Village

Affaire suivie par :
Sandrine DORGANS
Tel : 05 62 51 40 53
courriel : sandrine.dorgans@hautes-pyrenees.gouv.fr

65130 - CHELLE-SPOU

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 5563

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de **15,7162 ha**, sur les communes de **Cieutat, Artiguemy et Chelle-Spou**, exploitée précédemment par Mme TILHAC Christine.

Ce dossier est complet et a été enregistré le **24/04/2025** sous le numéro : **5563**

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations



Christian GOULLET

DDT Hautes-Pyrenees

R76-2025-04-28-00084

ARDC autorisation d'exploiter - BERGANTIN
Victor N° 65255569



PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 28 avril 2025

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

M. BERGANTIN Victor
16, route d'Uzer

Affaire suivie par :
Sandrine DORGANS
Tel : 05 62 51 40 53
courriel : sandrine.dorgans@hautes-pyrenees.gouv.fr

65200 - BAGNERES DE BIGORRE

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 5569

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de **2,4949 ha**, sur la commune d'Ordizan, appartenant à divers propriétaires,.

Ce dossier est complet et a été enregistré le **25/04/2025** sous le numéro : **5569**

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations

Christian GOULLET

Horaires : 8h30/12h00 - 14h00/17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

DDT Hautes-Pyrenees

R76-2025-05-21-00146

ARDC autorisation d'exploiter - CAUBIN Laurent
N° 65255578

PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 21 mai 2025

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

M. CAUBIN Laurent
5, rue Lacaussade

65200 - TREBONS

Affaire suivie par :
Sandrine DORGANS
Tel : 05 62 51 40 53
courriel : sandrine.dorgans@hautes-pyrenees.gouv.fr

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 5578

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de 14,1064 ha, sur les communes d'Astugue et Trébons, appartenant à divers propriétaires, exploitée précédemment par M. DORIGNAC Gabriel.

Ce dossier est complet et a été enregistré le **21/05/2025** sous le numéro : **5578**

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations



Christian GOULLET

DDT Hautes-Pyrenees

R76-2025-04-28-00086

ARDC autorisation d'exploiter - DUMESTRE
Clotilde N° 65255571



PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 28 avril 2025

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

Mme DUMESTRE Clotilde
10, rue de la Liberté

Affaire suivie par :
Sandrine DORGANS
Tel : 05 62 51 40 53
courriel : sandrine.dorgans@hautes-pyrenees.gouv.fr

65350 - CASTERA-LOU

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 5571

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de **8,2472 ha**, sur les communes de Castera-lou, Dours et Escondeaux, appartenant à M. DUMESTRE Robert et Mme DUMESTRE Jeanne, exploitée précédemment par M. DUMESTRE Alain.

Ce dossier est complet et a été enregistré le 28/04/2025 sous le numéro : 5571

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations

Christian GOULLET

oraires : 8h30/12h00 - 14h00/17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

DDT Hautes-Pyrenees

R76-2025-04-22-00009

ARDC autorisation d'exploiter - GAEC SAYOUS
N° 65255547

PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 22 avril 2025

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

GAEC SAYOUS
MM. SAYOUS Guy, Thibault, Sylvain et
Mme SAYOUS Sophie
10 bis, rue des Sapins

65100 - LOURDES

Affaire suivie par :
Sandrine DORGANS
Tel : 05 62 51 40 53
courriel : sandrine.dorgans@hautes-pyrenees.gouv.fr

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 5547

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de **1,8122 ha**, sur les communes de **Bénac** et **Lourdes**, appartenant à divers propriétaire, exploitée précédemment par Mme MIQUEU Pascale.

Ce dossier est complet et a été enregistré le **17/04/2025** sous le numéro : **5547**

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Madame, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations



Christian GOULLET

Horaires : 8h30/12h00 - 14h00/17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

DDT Hautes-Pyrenees

R76-2025-04-22-00010

ARDC autorisation d'exploiter - GAEC SAYOUS
N° 65255561

PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 22 avril 2025

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

Affaire suivie par :
Sandrine DORGANS
Tel : 05 62 51 40 53
courriel : sandrine.dorgans@hautes-pyrenees.gouv.fr

GAEC SAYOUS
MM. SAYOUS Guy, Thibault, Sylvain et
Mme SAYOUS Sophie
10 bis, rue des Sapins
65100 - LOURDES

R-AR

Objet : contrôle des structures
REF : dossier N° 5561

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de **1,3859 ha**, sur la commune de **Bénac**, appartenant à Mme CHAIGNE Ghislaine, exploitée précédemment par Mme MIQUEU Pascale.

Ce dossier est complet et a été enregistré le **17/04/2025** sous le numéro : **5561**

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Madame, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations



Christian GOULLET

Horaires : 8h30/12h00 - 14h00/17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

DDT Hautes-Pyrenees

R76-2025-05-27-00022

ARDC autorisation d'exploiter - LAFFONT
Alexandre N° 65255580

PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 27 mai 2025

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

Affaire suivie par :
Sandrine DORGANS
Tel : 05 62 51 40 53
courriel : sandrine.dorgans@hautes-pyrenees.gouv.fr

M. LAFFONT Alexandre
66, rue des Pyrénées

65380 - ORINCLES

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 5580

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de **11,3392 ha**, sur la commune d'ORINCLES, appartenant à M. AUZON André et M. LABORDE Jacques, exploitée précédemment par Mme LABORDE Régine.

Ce dossier est complet et a été enregistré le **23/05/2025** sous le numéro : **5580**

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations



Christian GOULLET

DDT Hautes-Pyrenees

R76-2025-04-25-00009

ARDC autorisation d'exploiter - LAY Laura N°
65255565

PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 25 avril 2025

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

Mme LAY Laura
Quartier Serris

65700 - BEAUDEAN

Affaire suivie par :
Sandrine DORGANS
Tel : 05 62 51 40 53
courriel : sandrine.dorgans@hautes-pyrenees.gouv.fr

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 5565

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de **21,9090 ha**, sur les communes de **Bartres** et **Loubajac**, appartenant et exploitée précédemment par Mme Claudette BORDEBAT.

Ce dossier est complet et a été enregistré le 24/04/2025 sous le numéro : **5565**

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations



Christian GOULLET

DDT Hautes-Pyrenees

R76-2025-04-28-00083

ARDC autorisation d'exploiter - ROSSIGNOL
Etienne N° 65255568

PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 28 avril 2025

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

M. ROSSIGNOL Etienne
3, rue du Boues

65220 - MAZEROLLES

Affaire suivie par :
Sandrine DORGANS
Tel : 05 62 51 40 53
courriel : sandrine.dorgans@hautes-pyrenees.gouv.fr

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 5568

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de **16,695 ha**, sur la commune d' **Estampures**, appartenant à M. DOUAT-BERTIN Guy, exploitée précédemment par M. FERRAN Pascal.

Ce dossier est complet et a été enregistré le **25/04/2025** sous le numéro : **5568**

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations



Christian GOULLET

DDT Hautes-Pyrenees

R76-2025-04-28-00087

ARDC autorisation d'exploiter - VERDIER Romain
N° 65255572



PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

Tarbes, 28 avril 2025

Direction départementale
des territoires
Service économie agricole et rurale
Bureau structures des exploitations

M. VERDIER Romain
36, avenue de Toulouse

Affaire suivie par :
Sandrine DORGANS
Tel : 05 62 51 40 53
courriel : sandrine.dorgans@hautes-pyrenees.gouv.fr

65690 – BARBAZAN - DEBAT

R-AR

Objet : contrôle des structures

REF : dossier N° 5572

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour une superficie de **5,76 ha**, sur la commune d'**Esparros**, appartenant à M. VERDIER Jean-Louis et Mme CARRERE Josiane.

Ce dossier est complet et a été enregistré le **25/04/2025** sous le numéro : **5572**

Je vous en accuse réception.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée ci dessus, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois. Dans ce cas, vous en serez avisé.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Bureau Structures des
Exploitations

Christian GOULLET

Horaires : 8h30/12h00 - 14h00/17h00 - 16h00 le vendredi

3, rue Lordat BP 1349 - 65013 Tarbes cedex - Tél. 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 15 07
courriel : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr